



Rapport Développement Durable 2018

Communauté de communes Erdre et Gesvres





SOMMAIRE

SOMMAIRE	3
INTRODUCTION.....	5
I. OU EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?.....	5
1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial	5
1.1.1 > Agenda 21	5
1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial	13
1.1.3 > Bilan	17
1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2018	18
1.2.1 > Réactualisation de la Stratégie de Développement Durable	18
1.2.2 > Projet alimentaire territorial	20
1.2.3 > Mobilités.....	21
1.2.4 > Orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local de l'urbanisme Intercommunal	22
II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?	24
2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine	24
2.1.1 > Commande publique	24
2.1.2 > Maîtrise énergétique et développement des énergies renouvelables	26
2.1.3 > Accessibilité des bâtiments.....	27
2.1.4 > Déplacements	27
2.1.5 > Gestion des déchets	28
2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques. 29	
2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité	29
2.2.2 > Suivi et évaluation.....	31
2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue	32
2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes	33
III. COMMENT L'ACTIVITE 2018 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?	37

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL	53
ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018	68

INTRODUCTION

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres (CCEG) a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur des documents stratégiques : l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial (I). Elle a aussi intégré le développement durable dans son mode de gestion et de fonctionnement (II) ainsi que dans l'ensemble de ses activités (III).

I. OU EN EST-ON DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DURABLE ?

Les actions de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial (PCET) arrivent au terme de leur programmation. La Communauté de communes a poursuivi le travail de réactualisation de sa stratégie de développement durable en 2018, qui sera très prochainement arrêtée.

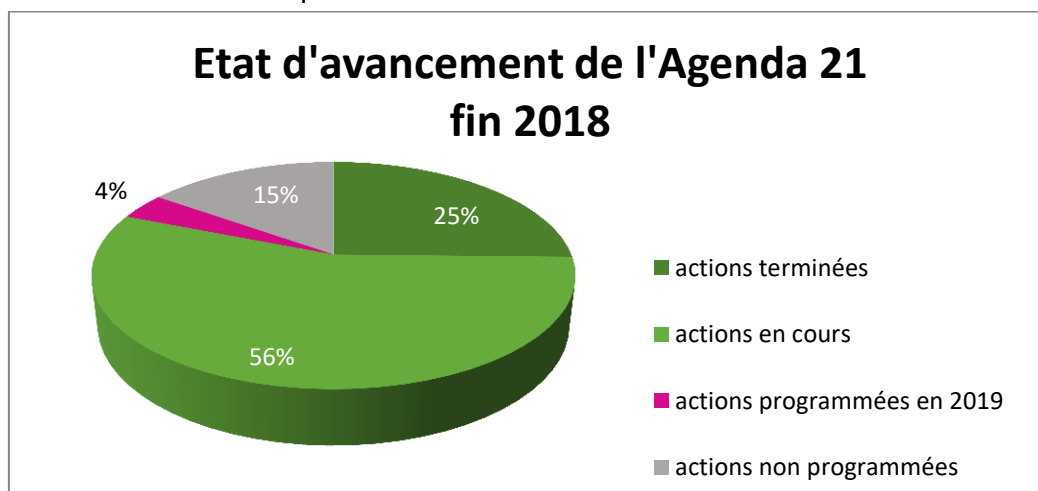
Dans ce cadre, le rapport de développement durable va permettre d'effectuer un bilan de la réalisation effective ou non des actions qui avaient été inscrites dans l'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial. Le rapport de développement durable permet également de revenir sur les actions emblématiques de l'année 2018.

1.1 > Etat d'avancement de l'Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territorial

1.1.1 > Agenda 21

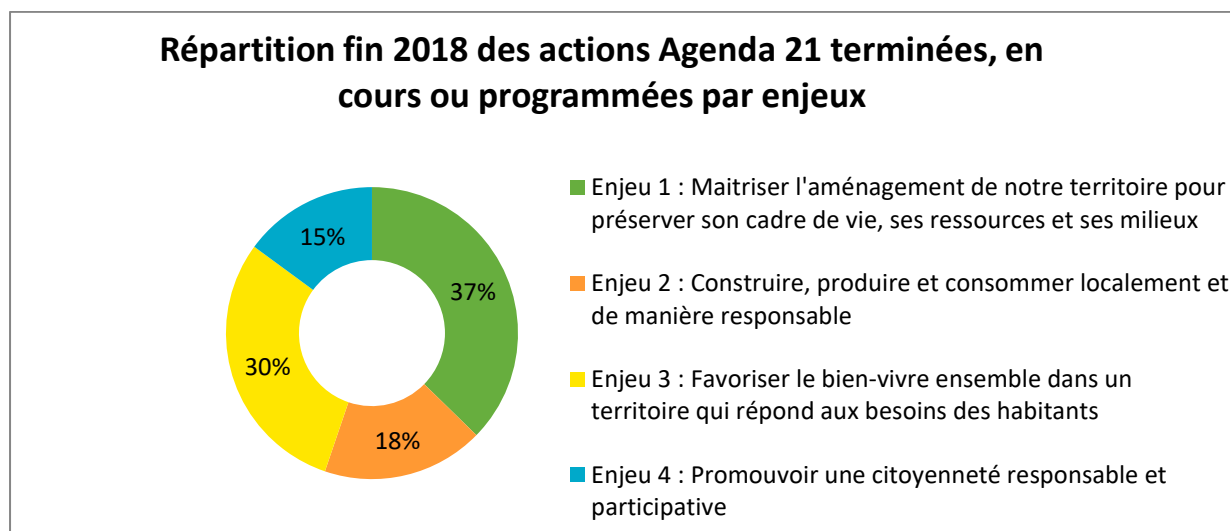
Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement de **l'Agenda 21** au 31 décembre 2018, plus de 80% **des actions approuvées en 2013 ont été lancées**, dont un quart qui sont déjà terminées et 56% qui sont en cours.

D'autre part, 4 % des actions non commencées à ce jour sont programmées pour 2019. Ce sont donc au total 85 % des actions qui seront lancées d'ici la fin 2019.



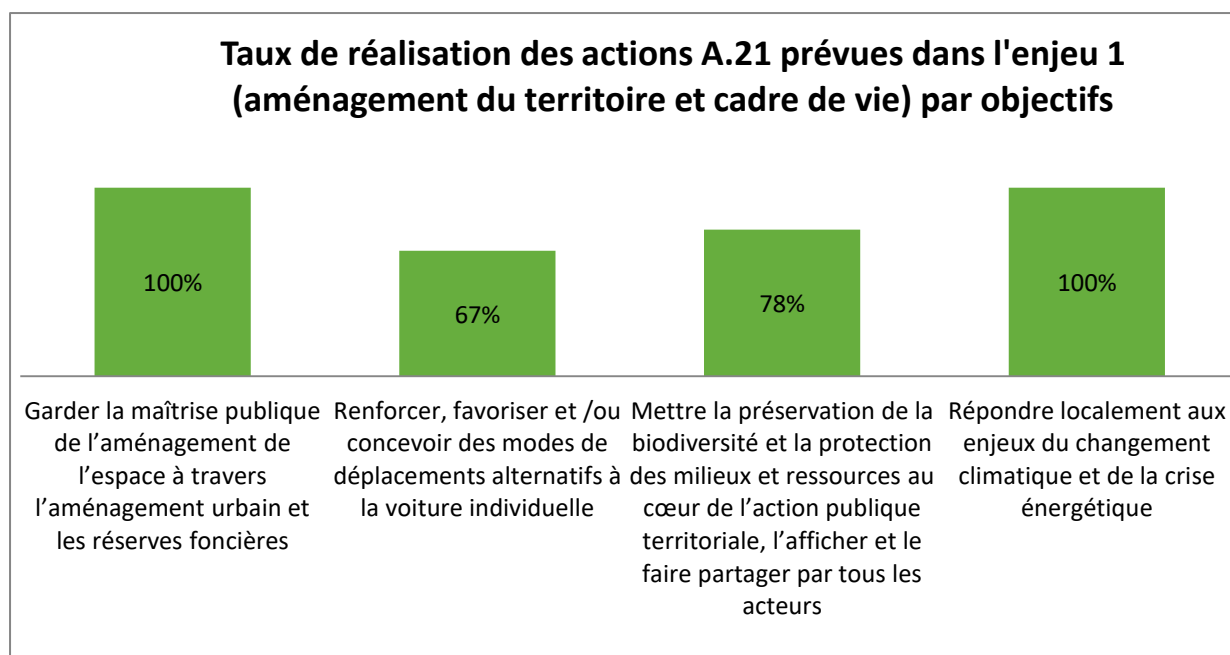
L'engagement récent de la Communauté de communes dans plusieurs projets structurants comme par exemple le Plan Global de Déplacement, le Contrat Local de santé, le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, la nouvelle stratégie de Développement Durable (...) explique que deux tiers des actions Agenda 21 soient en cours ou programmées en 2019. Au terme de la mise en œuvre de l'Agenda 21, les actions non engagées (15%), le seront soit parce qu'elles ont été abandonnées car non prévues dans le projet de mandat ; ou reportées faute de moyens humains et/ou financiers.

Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions Agenda 21 déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, d'une part le 1er enjeu sur l'aménagement, et d'autre part l'enjeu 3 sur le bien vivre ensemble.



L'analyse de l'état de l'avancement des actions Agenda 21 enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs de développement durable qui ont été prioritairement traités.

○ **Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux**

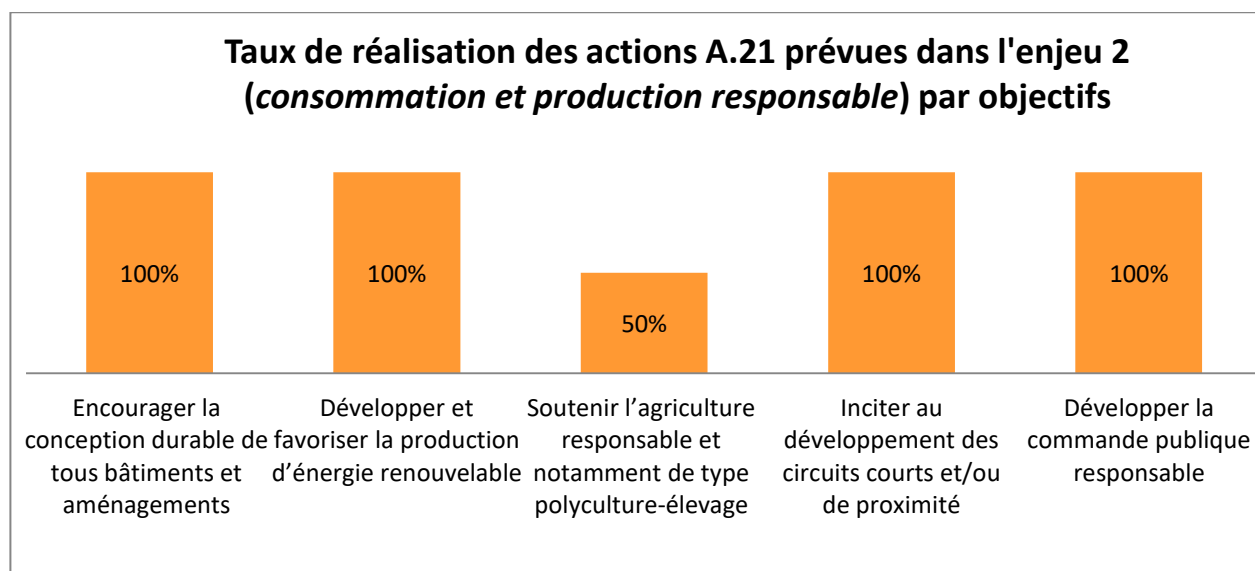


Sur le plan quantitatif, le graphique ci-dessus indique le taux de réalisation (actions terminées ou en cours) des actions Agenda 21 prévues dans l'enjeu 1 pour chacun des objectifs.

- **L'objectif concernant le développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle** est celui qui a un **état d'avancement un peu moins élevé** que les 3 autres objectifs. Ce résultat s'explique par le fait que les actions relatives à la mobilité ont été reprogrammées dans le Plan Global de Déplacement. Ces actions seront progressivement mises en œuvre, notamment dans le cadre des Plans d'Actions Communaux pour les Mobilités Actives (PACMA) et du Plan Vélo, prévus dans le Plan Global de Déplacements. Plusieurs ont d'ailleurs démarré en 2018.
 - Il est important de souligner que l'objectif central du Plan Global Déplacements est la stabilisation du nombre de déplacements en voiture seul à l'horizon 2030. Pour atteindre cet objectif extrêmement ambitieux sur un territoire péri-urbain qui connaît une forte croissance démographique, les élus de la Communauté de communes ont décidé de recruter une conseillère en mobilité en 2018 pour mener des actions d'accompagnement et des sensibilisations auprès des différents acteurs du territoire (grand public, scolaires, entreprises, professionnels du tourisme..).
- Pour les 3 autres objectifs de l'enjeu 1, la part importante d'actions engagées s'explique par le fait que les actions concernées relèvent pour beaucoup, de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Programme de Prévention des déchets, Plan Climat Energie Territorial, Programme d'action foncière, Programme de restauration des marais de l'Erdre, Schéma Directeur des eaux pluviales ...) ou dont la finalisation est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).
 - Les actions prévues dans l'objectif sur **l'aménagement durable** et dans **l'objectif relatif à la lutte contre le changement climatique** sont toutes engagées.
 - Seul **l'objectif sur la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources** n'a pas un taux de réalisation à 100 %.
 - Beaucoup d'actions ont été engagées, notamment sur **la prévention des déchets**. Après 5 années en Redevance Incitative, et la mise en place d'un programme pluriannuel de prévention des déchets, la réduction de la production par habitant d'ordures ménagères est confirmée. A noter toutefois que le volume très important de déchets verts apportés en déchèterie par les habitants reste problématique. Il sera nécessaire de poursuivre les actions engagées pour limiter la production de déchets verts, dans le cadre du futur programme local de prévention des déchets qui sera arrêté en 2019.
 - S'agissant des actions sur **les milieux aquatiques**, la réalisation du programme d'actions des Marais de l'Erdre a permis de restaurer un linéaire important de cours d'eau.
 - En revanche, très peu d'**actions de sensibilisation et de formation pour améliorer la qualité de l'eau** en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers ont été réalisées. Or cet enjeu est très important pour le territoire, compte tenu des effets déjà constatés du changement climatique et de la raréfaction de la ressource en eau.
 - De même l'action sur la **préservation et le maintien du bocage** n'a pas été engagée, car la très grande majorité des haies appartiennent à des propriétaires privés qu'il est difficile de mobiliser. Mais plusieurs plans de gestion du bocage communaux ont été engagés et participent à la structuration de la filière bois locale. Là encore, il s'agit d'un enjeu important pour le territoire, car les espaces boisés constituent une réserve de biodiversité et structurent les paysages. Ils présentent aussi un intérêt en matière d'adaptation au changement climatique car ils permettent de stocker le carbone et ainsi lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Cette action a d'ailleurs été réinscrite en 2018 dans la stratégie de développement durable en cours de finalisation.

○ **Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable**



S'agissant de **l'enjeu 2** (consommation et production responsables), le graphique ci-dessus indique que les objectifs que s'était fixés la collectivité connaissent des très bons états d'avancement à l'exception de celui relatif au soutien à l'agriculture responsable. Pour tous les autres objectifs, l'ensemble des actions qui avaient été prévues en 2013 dans l'Agenda 21 ont été lancées. Certaines sont achevées et d'autres sont en cours.

- S'agissant de l'objectif de **développement des énergies renouvelables**, la Communauté de communes a redéfini son potentiel de développement pour tous les types d'énergies renouvelables (bois énergie, biogaz, solaire, éolien...) en 2018 dans le cadre de l'actualisation de sa stratégie de Développement Durable. Elle a réinscrit cet objectif dans la future stratégie de développement durable.

Des ateliers avec les habitants et les partenaires ont été menés en 2018 pour définir un accompagnement à l'émergence des projets collectifs d'énergies renouvelables. La démarche de soutien aux projets de méthanisation agricole a été relancée en 2018 en partenariat avec différents acteurs institutionnels (ADEME, Département, Chambre Régionale d'Agriculture).

La Communauté de communes a validé en 2018 deux projets solaires photovoltaïques sur deux bâtiments intercommunaux. Les communes du territoire se sont également engagées dans des projets d'énergies renouvelables pour leurs bâtiments communaux en 2018 (projets solaires photovoltaïques, chaufferie bois).

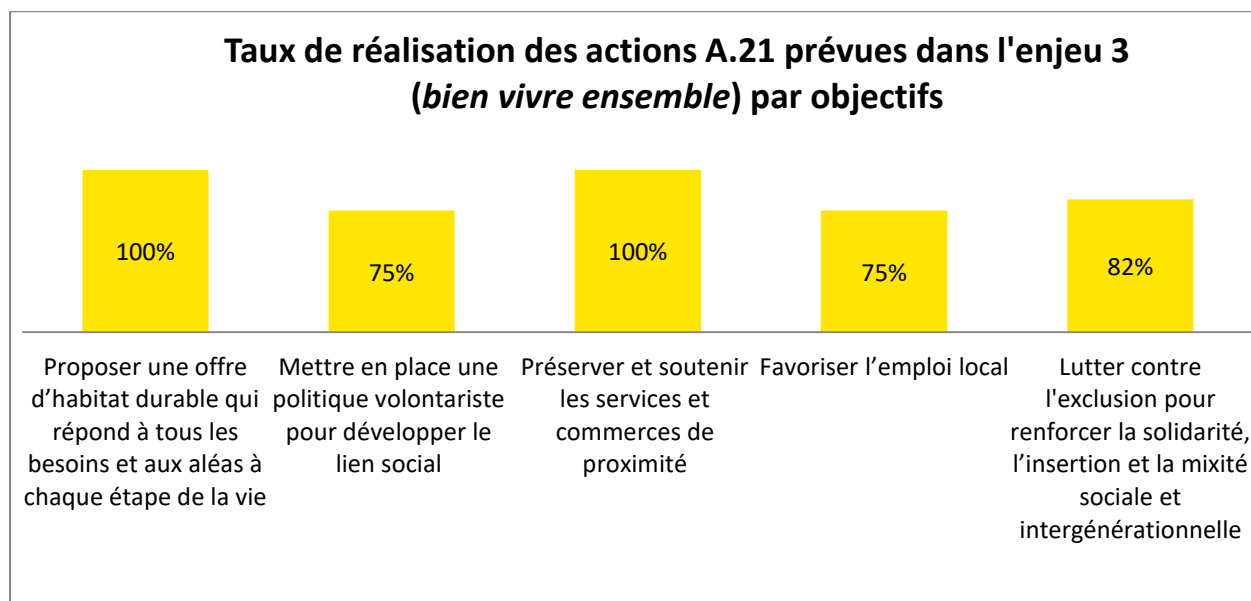
En 2018, la communauté de communes a relancé la réflexion sur la structuration de la filière bois-énergie, en associant les collectivités territoriales voisines (Nantes Métropole, CC de Blain CC de Nozay) car l'échelle pertinente pour mener cette réflexion n'est pas l'intercommunalité. Le bois énergie constitue la première source d'énergie renouvelable au niveau local. Lors de la conception du centre aquatique intercommunal « Les Bassins d'Ardéa », le choix des élus a porté sur l'équipement en chaudières bois.

A noter cependant que ce centre aquatique n'est plus approvisionné en bois local depuis 2016, suite au renouvellement du marché, pour des raisons de prix et de qualité. Une unité de stockage/séchage bois a été aménagée par la collectivité pour stocker les plaquettes produites par les agriculteurs du territoire. Mais il convient de préciser que les élus ont fait le choix du gaz pour alimenter la chaufferie du second équipement aquatique, « Les Bassins d'Alphéa », en service depuis septembre 2017.

En 2018, la communauté de communes a réinscrit l'objectif de soutien à la filière bois issue de la gestion pérenne du bocage dans la stratégie de Développement Durable.

- L'objectif concernant le **développement de la commande publique responsable** a un fort taux d'avancement car beaucoup de ses actions ont démarré en 2018.
 - L'introduction de critères de développement durable dans les achats et marchés publics (**autres que les clauses sociales**), comme les critères environnementaux et énergétiques reste ponctuelle, comme par exemple l'achat de papiers recyclés et de produits d'entretien éco-labellisés. **Il est nécessaire d'engager en interne, une réflexion globale sur la commande publique afin de réfléchir en amont à la définition du besoin.** A ce titre, l'action sur le développement de l'achat responsable a été inscrite en 2018 dans le projet d'administration. Il a été décidé de structurer un service mutualisé « commande publique » à compter de 2020, avec le recrutement d'un acheteur public.
 - La réflexion collective avec les communes concernant la manière de développer la commande publique responsable a démarré en 2018. Deux réunions ont lieu avec les communes volontaires. Cette action sera reproposée dans le cadre de la nouvelle stratégie de Développement Durable.
 - Le **service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales** dans les marchés publics mis en œuvre depuis plusieurs années, progresse tous les ans. (cf. paragraphe 2.1.1 sur la commande publique). De plus en plus de communes intègrent des clauses sociales dans leurs marchés publics.
- Les objectifs concernant le **soutien à l'agriculture responsable et le développement des circuits courts et/ou de proximité** ont été partiellement traités.
 - Le soutien à l'activité agricole s'est traduit par la volonté d'agir prioritairement sur la préservation du foncier agricole et la remise en état des terres en friche. La Communauté de communes a souhaité redéfinir le partenariat avec la SCIC Nord Nantes (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) dans le cadre du nouveau dispositif d'aide. Ce dispositif a été revu pour agir prioritairement dans les secteurs à enjeux agricoles.
 - Une réflexion sur les modes de production agricoles a débuté en 2018, dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable et de la construction du projet alimentaire territorial en 2018. L'action concernant la valorisation des terres des marais par l'agriculture durable que devait porter le Conseil Départemental a été abandonnée.
 - Concernant l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et la structuration de micro-filières locales, l'action fait partie du projet alimentaire territorial élaboré en 2018, avec une diversité d'acteurs : la chambre d'agriculture, CAP44 (Construire une Agriculture Paysanne Performante et Plurielle), le Groupement des Agriculteurs Biologiques de Loire-Atlantique, la Fédération Départementale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, le Conseil de développement qui lance un groupe sur « les transitions alimentaires et agricoles », et le service Déchets sur le gaspillage alimentaire.

- **Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants**

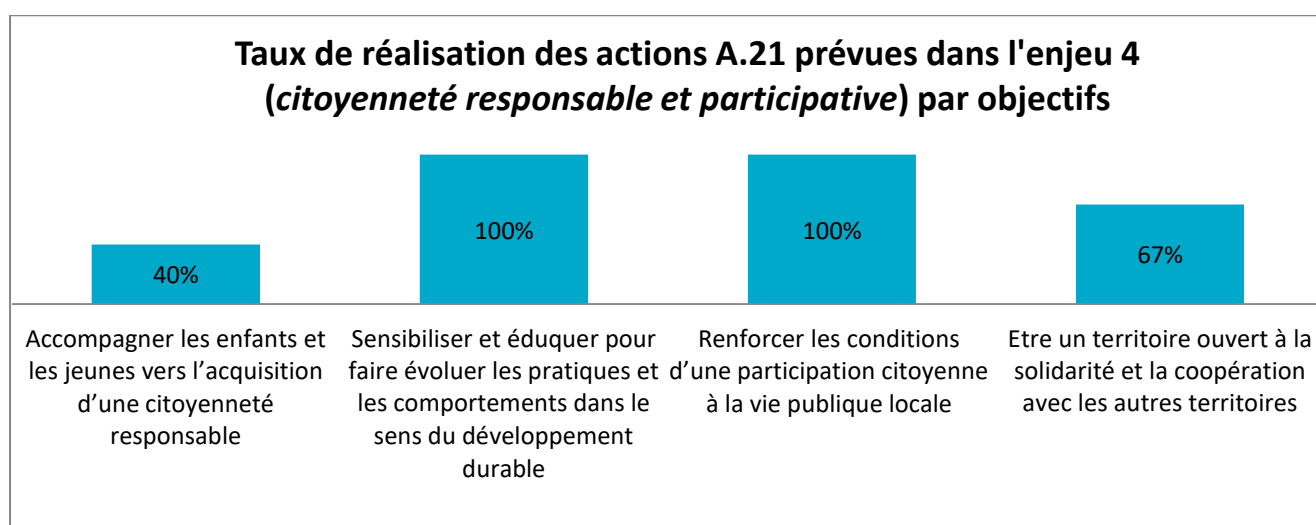


Comme le montre le graphique ci-dessus, la part importante d'actions engagées dans **l'enjeu 3** (bien vivre ensemble) est liée d'une part, à la politique volontariste menée par la collectivité pour développer l'offre culturelle (animation culturelle, éducation artistique...), diversifier l'offre de logements (Programme d'Intérêt Général, Programme Local de l'Habitat...), et soutenir l'emploi local (animation économique, activités des Maisons de l'Emploi...), et d'autre part, au lancement des réflexions sur la lutte contre l'isolement et la précarité alimentaire ainsi que sur le Contrat Local de Santé.

- L'objectif concernant **l'offre d'habitat durable** montre un taux de réalisation de 100 %. Ce résultat s'explique par le fait que cet objectif ne concerne qu'une seule action : la mise en œuvre d'un Programme Local de l'Habitat, qui a été approuvé en 2015 et dont les actions sont mises en œuvre chaque année.
- L'objectif concernant **la lutte contre l'exclusion et le renforcement de la solidarité, l'insertion et la mixité sociale** a aussi un très bon niveau d'avancement avec un taux de réalisation de 82 %. C'est l'objectif de l'enjeu 3 qui comporte le plus grand nombre d'actions. Plusieurs de ces actions ont été engagées récemment comme le contrat local de santé qui a été signé en 2018, la réflexion sur la lutte contre la précarité alimentaire et l'isolement.
 - Concernant l'action relative au Programme d'Intérêt Général multi-thèmes, il convient de préciser que les élus ont décidé en 2018 de prolonger ce dispositif jusqu'en 2019, compte tenu du succès qu'il a rencontré et de la hausse des demandes des particuliers. Les objectifs en termes de nombres de travaux de mise en accessibilité, maintien à domicile et rénovation énergétique que s'était fixée la collectivité en 2018 ont été atteints, avec des demandes qui sont en très forte progression. Une évaluation sera réalisée à la fin du programme qui s'arrête en 2019, pour décider si ce dispositif doit être reconduit.

- L'objectif concernant **le développement de l'emploi local** à un taux de réalisation de 75 %.
 - La politique d'animation économique territoriale s'est poursuivie en 2018 à travers l'activité des Maisons de l'Emploi, l'accompagnement des entreprises et l'aménagement des parcs d'activité. La deuxième édition du salon des Ecolab, organisée par la CCEG s'est tenue en 2018, avec une forte participation.
 - La démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) s'est poursuivie en 2018 avec la validation d'un scénario prospectif pour vivre et entreprendre sur le territoire d'Erdre et Gesvres en 2030.
 - Mais il convient de préciser que l'action concernant la réalisation d'une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire n'a pas été engagée. Cette action n'a pas été retenues comme prioritaire dans le projet de mandat d'Erdre et Gesvres.
- L'objectif concernant **le développement du lien social** à également un taux de réalisation de 75 %. Il s'agit des différentes actions du projet culturel territorial qui permettent de développer les projets artistiques participatifs, de favoriser le travail partenarial avec le tissu associatif local et de faciliter l'accès aux activités culturelles par la mise en place d'une tarification incitative et d'une programmation territorialisée.

○ **Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative**



S'agissant de **l'enjeu 4**, sur le volet **participation**, l'action concernant l'établissement d'un cadre général à la participation n'a pas été réalisée telle qu'elle était prévue initialement dans l'Agenda 21. Mais de **nombreuses expérimentations et dispositifs de concertation ont été menés**, par exemple dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable, de l'élaboration du Contrat Local de Santé, de la réflexion sur l'évolution des modes de collecte ou de la démarche sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences. (cf. paragraphe 2.2.4 sur la participation et la concertation).

Il y a véritablement un changement de posture de collectivité, qui se positionne désormais en **animateur et facilitateur**. En 2018, dans le cadre de la réactualisation de sa stratégie de Développement Durable, la CCEG a expérimenté la charte de participation du Ministère de l'Environnement.

A ce titre, elle a sollicité le Conseil de Développement pour devenir « **Tiers Garant** » du **processus participatif comme cela est demandé dans la charte nationale**. En 2018, les membres du Conseil de Développement qui ont réalisé cette mission de « Tiers Garant » ont **produit un rapport sur la manière dont s'est déroulée la concertation** pour la réactualisation de la stratégie de Développement Durable.

- L'objectif relatif à la **coopération avec les autres territoires** a un taux de réalisation de 67 %. De nombreuses démarches partenariales ont été initiées avec des territoires voisins :
 - Dans le cadre du **Schéma de cohérence territoriale**, les actions du programme 2017/2020 du Pôle Métropolitain associant les 6 intercommunalités sont mises en œuvre de manière partenariale sur les thèmes prioritaires (mobilité, accompagnement opérationnel aux projets urbains, protection de l'environnement et développement économique...).
 - Un **service mutualisé ADS** (Autorisation du Droit des Sols) a été mis en place avec les Communautés de communes de la Région de Blain (CCRB) ainsi que de la Région de Nozay (CCRN) pour l'instruction des actes urbanismes. Ce service est opérationnel depuis 2015 et enregistre une hausse de son activité chaque année. En 2018, les services ont instruit 3469 actes d'urbanisme pour le compte des 23 communes soit une hausse de 5% de dépôts supplémentaires par rapport à l'an passé, et 29% par rapport à 2014, année de référence de signature des conventions sur laquelle a été dimensionné le service instructeur.
 - La réflexion engagée pour mutualiser de nouveaux services avec la CCRB et la CCRN a été poursuivie en 2018, Elle a abouti à la création d'un service unifié de **système d'information géographique** (SIG) entre les 3 collectivités en 2018.
 - Un **Office de tourisme communautaire** a également été institué en 2018 avec la CCRB et la CCRN dans le cadre d'un établissement public à caractère industriel et commercial « Erdre Canal Forêt », dans une optique de renforcement de l'attractivité territoriale. Cet EPIC touristique créé en 2018 doit produire son plan d'actions en 2019 à partir du financement apporté par la taxe de séjour instaurée à l'occasion de la création de cet EPIC.
 - La Communauté de communes Erdre et Gesvres et les communautés de communes de Blain, de Nozay et d'Estuaire et Sillon ont créé un **Groupe d'Action Locale** (GAL) « Canal, Erdre et Loire » pour assurer la gestion des fonds européens du programme LEADER Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale. Dans ce cadre, ils accompagnent des porteurs de projets publics ou privés avec l'octroi de subventions (fonds européens). En 2018, 14 porteurs de projets ont été aidés.
 - La Communauté de communes poursuit également avec ses partenaires, la mise en œuvre des **actions en faveur de la préservation des milieux aquatiques** ; dans le cadre du programme de restauration et d'entretien des cours d'eaux et zones humides et du programme sur le bassin versant de l'Erdre Amont.
 - L'action partenariale engagée avec la CCRB pour le fonctionnement du **service CLIC** (*centre local d'information et de coordination*) s'est poursuivie en 2018.
- L'objectif concernant la **citoyenneté responsable** est celui qui a le plus faible taux de réalisation (40%).
 - L'action concernant la mise en place d'une **Coopérative Jeunesse de Services** a été une réussite. En 2018, 12 jeunes ont été concernés. Ils ont réalisé 26 contrats représentant près de 307 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 5 000 euros.

De même, en 2018, 4 projets ont été soutenus par la communauté de communes dans le cadre du dispositif « **Bourses Initiatives Jeunesse** » pour un montant total de 3600 €. Une résidence de journalistes a été accueillie en 2018 dans le cadre d'un projet d'éducation aux médias auprès du public scolaire.

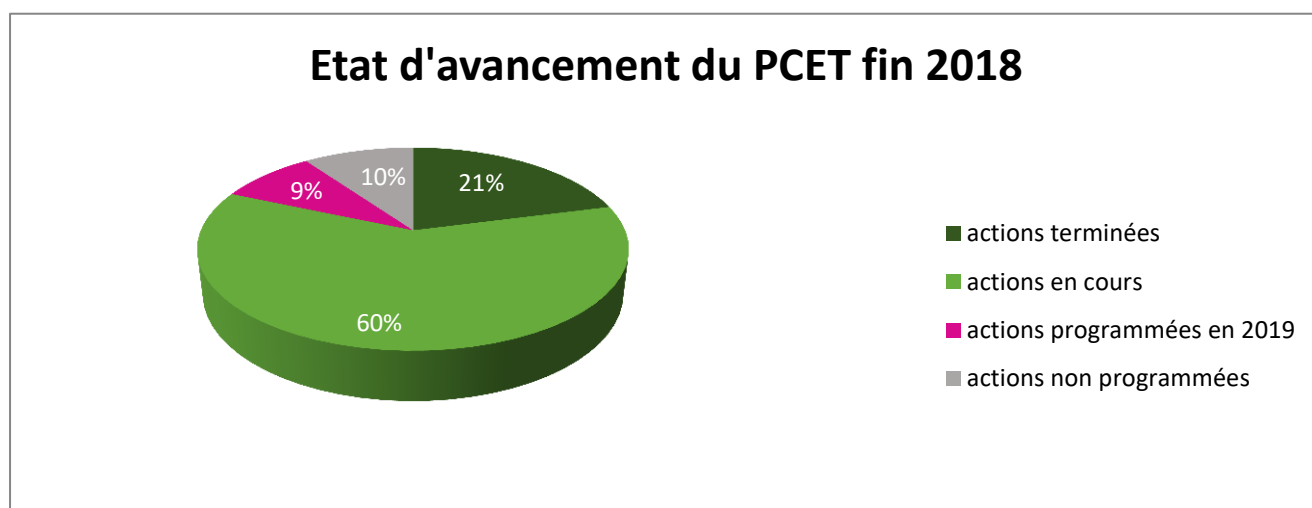
- Les deux actions de l'Agenda 21 relatives à la mise en place d'un **centre de ressources dédié au développement durable** et à la création d'un **outil internet pour former et informer sur le développement durable**, ont été relancées en 2018. La réflexion dans le cadre du programme « TES » (Transitions Energétiques et Sociétales), auquel participe la Communauté de communes sur la notion d'espace-tiers renvoie à cette idée de centre de ressources pour accompagner les projets collectifs en faveur des transitions énergétiques et sociétales. De même, dans le cadre des ateliers de co-construction de la nouvelle stratégie de Développement Durable, une réflexion a porté en 2018 sur la mise en place d'une page sur le site internet pour mettre en lien les porteurs de projets et ceux qui souhaitent proposer leurs compétences.

Ces deux actions ont d'ailleurs été inscrites dans la nouvelle stratégie de Développement Durable qui sera arrêtée en 2019.

- Toutefois, plusieurs actions n'ont pas été engagées comme l'organisation de temps forts d'éducation citoyenne du type **rallye de la citoyenneté** ou l'action relative au partage **d'expériences de responsabilisation des jeunes** (action 66 de l'Agenda 21), car elles n'ont pas été considérées comme prioritaires par les élus.
- De même, l'action concernant la **mise en place de chantiers internationaux de jeunes bénévoles** n'a pas pu aboutir en raison de la fermeture de l'association locale qui devait être partenaire de la collectivité sur ce projet.

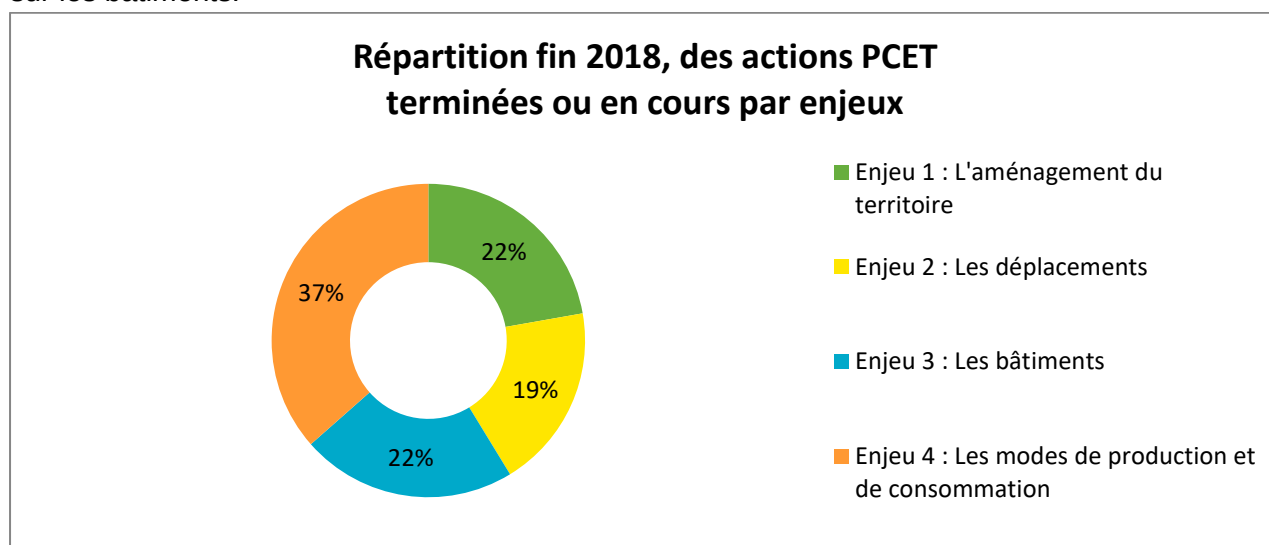
1.1.2 > Plan Climat Energie Territorial

Comme le montre le graphique ci-dessous, qui présente l'état d'avancement du Plan Climat Energie Territorial au 31 décembre 2018, plus **de 80% des actions approuvées en 2014 ont été lancées** : en cours (60%) et terminées (21%).



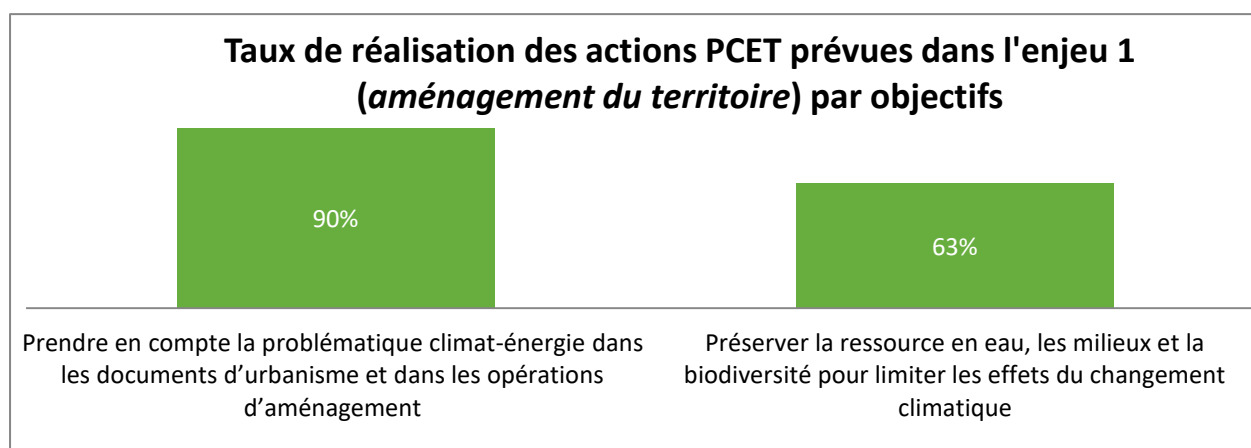
Lorsque l'on compare la répartition par enjeu des actions PCET déjà lancées, on constate dans le graphique ci-après que les actions menées concernent majoritairement, l'enjeu 4 sur les modes de

production et de consommation responsables, l'enjeu 1 sur l'aménagement du territoire et l'enjeu 3 sur les bâtiments.



Comme pour l'Agenda 21, l'analyse de l'état de l'avancement des actions PCET enjeu par enjeu permet de mieux comprendre quels sont les objectifs qui ont été prioritairement traités.

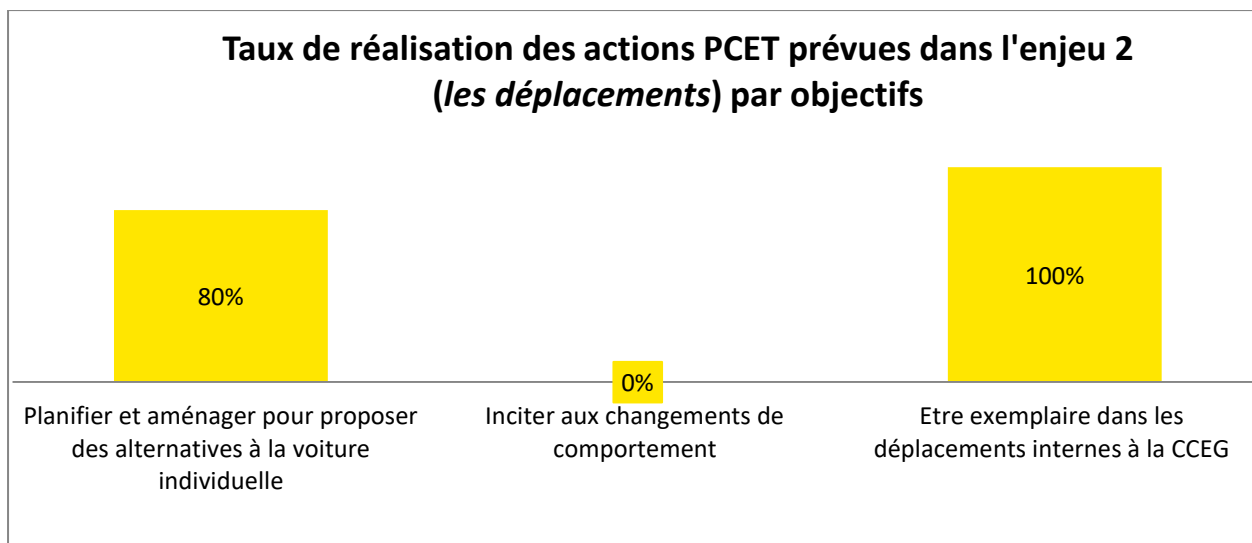
○ **Enjeu 1 : L'aménagement**



Comme le montre le graphique ci-dessus, un grand nombre d'actions de **l'enjeu 1** (aménagement) ont été mises en œuvre. L'explication est la même que pour l'Agenda 21 et réside dans le fait que les actions engagées relèvent de documents de programmation et de planification déjà opérationnels (Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux, Contrat territorial milieux aquatiques des marais de l'Erdre, Schéma Directeur des eaux pluviales) ou dont la finalisation est en cours (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal).

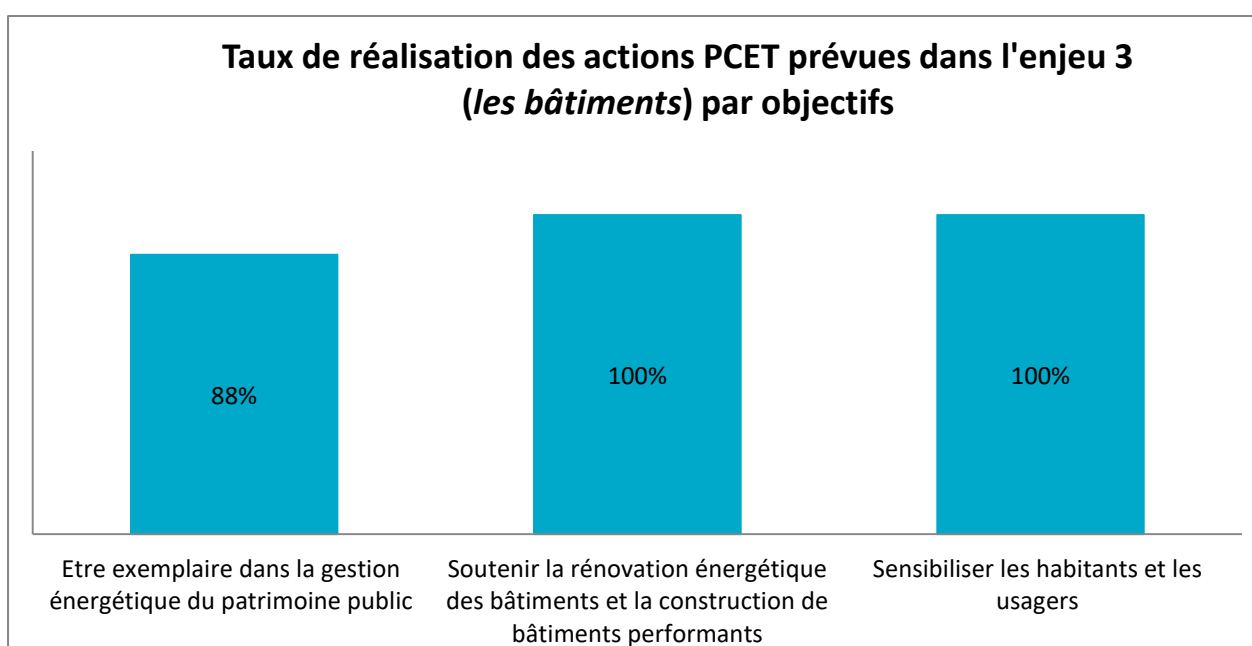
L'objectif relatif à la **préservation des ressources en eau et de la biodiversité** connaît un taux de réalisation plus faible (63 %) que celui sur **l'intégration de la problématique énergie climat** dans les documents de planification (90%). Cette différence s'explique par le fait que certaines actions de sensibilisation à la préservation de la ressource en l'eau n'ont pas été menées. De même l'action qui concernait la mise en place d'outils pour favoriser la compensation environnementale en cas de réalisation de l'aéroport de Notre Dame des Landes, a été abandonnée du fait de l'arrêt du projet.

○ Enjeu 2 : Les déplacements



Pour l'**enjeu 2** (les déplacements), le fort niveau d'actions engagées (cf. graphique ci-dessus) pour l'objectif 1 (aménagement et planification) et l'objectif 3 (exemplarité des déplacements internes à la CCEG) s'explique par le fait que beaucoup d'actions du Plan Global de Déplacement, ont été engagées en 2018 : mise en œuvre des **Plans d'Actions Communaux pour les Mobilités Actives** (PACMA), réalisation d'itinéraires cyclables, plan de déplacement administration... S'agissant de l'objectif 2, les **actions de sensibilisation aux changements de comportements et à l'éco-mobilité** vont démarrer dès 2019 et seront menées par la conseillère en mobilité qui a été recrutée en 2018 (plan vélo, plan de déplacement établissements scolaires, vélos école...)

○ Enjeu 3 : Les bâtiments



L'enjeu 3 (les bâtiments) est celui qui a été le mieux traité avec de très forts taux de réalisation. La part importante des actions engagées est liée à la politique volontariste menée par la collectivité sur cette thématique, d'une part sur le plan interne, à travers l'ensemble des actions de maîtrise de l'énergie menées dans le cadre du **Conseil en Energie Partagé**, et d'autre part sur le plan externe, à travers le dispositif d'accompagnement des particuliers dans leurs travaux de rénovation, dans le cadre de la nouvelle Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « **SERENHA** » (**S**ervice public de la **R**énovation de l'**H**abitat) :

- La Communauté de communes est adhérente au Conseil en Energie Partagé depuis 2015. A ce titre, elle a déjà mis en place un certain nombre d'actions qui lui ont permis d'atteindre des résultats élevés en termes **d'économie d'énergie** et d'économie financière (optimisation de l'éclairage public, travaux d'isolation, renouvellement des contrats d'électricité et de gaz...). Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, la Communauté de communes a approuvé un plan d'actions triennal 2017-2020.
De nouvelles actions ont pu être engagées en 2018, la **rénovation des commandes d'éclairages** sur l'ensemble des bâtiments (Siège, Direction de l'Aménagement et de l'Espace, Hôtel d'entreprises, Maisons de l'emploi), les **travaux d'isolation thermique** par l'extérieur de la façade ouest du bâtiment du siège administratif ou encore la mise en oeuvre des **abaissements de puissance nocturnes** pour l'éclairage public.
- La collectivité a décidé de mettre en œuvre une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA » pour **accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation**. L'accompagnement est assuré par un conseiller qui a été recruté par la Communauté de communes. Il prévoit un RDV à domicile, une évaluation, un retour sur l'évaluation, la fourniture d'une liste d'artisans et un aide à la lecture des devis.

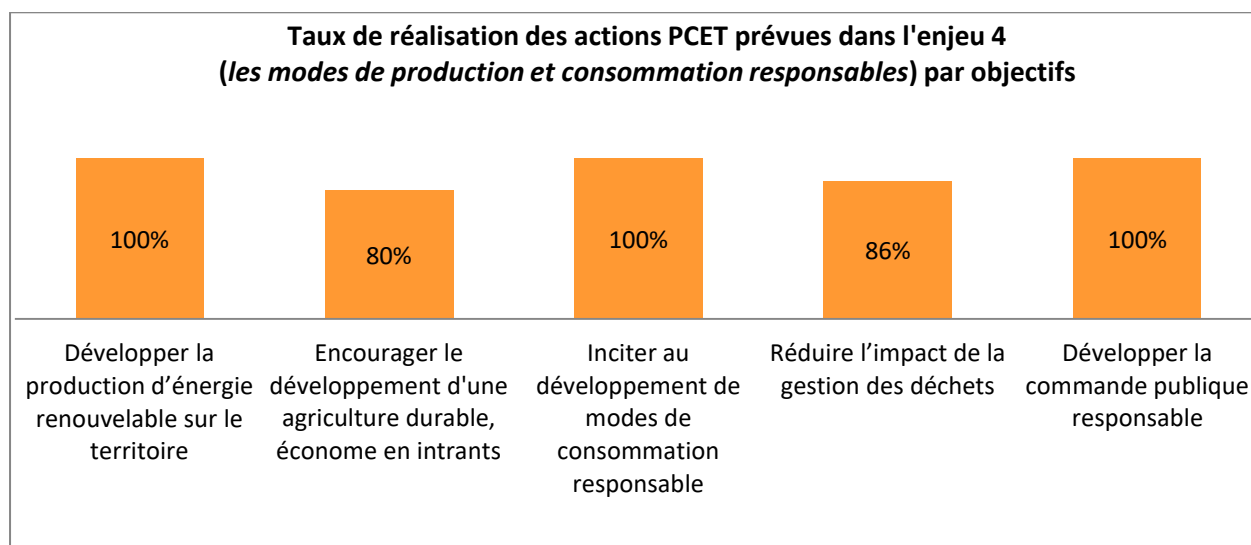
En 2018, le Conseiller SERENHA a accompagné 180 projets. 103 rénovations ont été réalisées ou initiées pour un chiffre d'affaires de travaux d'2,8 millions d'euros :

- 36 rénovations avec 25% de gain thermique
- 57 rénovations avec 40% de gain thermique
- 10 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation

- En 2018, la CCEG a décidé de financer l'animation du « **Défi famille énergie positive** » (FAEP) sur son territoire. Le financement de ce défi est mutualisé avec 2 autres communautés de communes (CC Châteaubriant et CC Nozay). Ces 3 collectivités ont missionné le FDCIVAM qui porte l'Espace Info Energie du territoire pour animer le défi.

L'objectif de ce défi est de mobiliser les citoyens (constitués en équipe) de façon concrète et conviviale, dans la transition énergétique par la réduction des consommations d'énergie et la lutte contre les émissions de gaz à effet de serre. Il a aussi pour but de réduire la facturation énergétique des ménages et améliorer leur pouvoir d'achat.

○ Enjeu 4 : La production et la consommation responsables



S'agissant de **l'enjeu 4 (production et consommation responsables)**, le graphique ci-dessus indique que les objectifs que s'était fixés la collectivité connaissent de très forts taux de réalisation.

- Les actions concernant le **développement des énergies renouvelables**, la **commande publique responsable**, ainsi que celles relatives à la **aux modes de consommation durables** atteignent un taux de réalisation de 100%. L'explication est la même que pour l'Agenda 21 et réside dans le fait que de nouvelles actions en faveur des énergies renouvelables ont été lancées en 2018, dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable, notamment sur la méthanisation, le solaire photovoltaïque et le bois énergie. Ces actions sont également facilitées dans le cadre du Conseil en Energie Partagée pour les bâtiments publics. Les actions du Plan Climat Energie Territorial qui sont communes avec celles de l'Agenda 21 et qui concernent le développement de la commande publique responsable et la réflexion sur l'achat durable ont été lancées en 2018 dans le cadre du projet d'administration de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres et de la nouvelle stratégie de développement durable.
- Les autres thématiques de l'enjeu 4 ont été également été bien traitées. Les actions de **prévention des déchets et de développement du recyclage et du réemploi** ont été engagées à travers le programme pluriannuel de prévention des déchets. Le soutien à **l'agriculture responsable** et la réflexion sur le développement de modes de production agricoles durables ont démarré en 2018, dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement durable et de la construction du projet alimentaire de territoire.

1.1.3 > Bilan

Aux termes de la mise en œuvre du premier **Agenda 21** et du premier **Plan Climat** de la Communauté de communes, il apparaît donc que l'ensemble des enjeux ont été totalement ou fortement traités, avec un taux de réalisation de 81% pour ces deux plans d'actions.

Les enjeux relatifs à l'aménagement durable du territoire, à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie ont été prioritairement traités, avec une volonté politique forte d'agir sur ces

différents enjeux. L'enjeu sur la citoyenneté responsable et participative a fait l'objet de nombreuses coopérations territoriales et d'expérimentations sur la participation.

L'enjeu sur les modes de production et de consommation responsables et l'enjeu sur les déplacements, qui comportent un grand nombre d'actions communes avec l'Agenda 21 ont été fortement traités. Les actions menées ont porté en priorité sur la **prévention des déchets et le développement des énergies renouvelables**. Les actions relatives à la **mobilité** sont progressivement mises en œuvre dans le cadre du **Plan Global de Déplacement**.

Différentes actions ont pu être lancées dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, comme les actions sur les « **modes de production et de consommation responsables** », notamment le **développement d'une agriculture responsable** et la promotion des circuits courts et/ou de proximité, qui sont des leviers d'actions importants pour atteindre les objectifs de développement durable (alimentation saine, autonomie alimentaire, lutte contre la pollution des sols et de l'eau) et de transition énergétique (qualité de l'air et adaptation du territoire au changement climatique, encore plus sur une territoire péri-urbain comme celui d'Erdre et Gesvres).

1.2 > Zoom sur quelques actions phares de l'année 2018

S'améliorer au regard du développement durable revient à mieux répondre aux 5 finalités définies dans le cadre de référence national comme essentielles au développement durable : la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'environnement, l'épanouissement de tous les êtres humains, la cohésion sociale et la solidarité et les modes de production et de consommation responsables.

En 2018, la communauté de communes a mené plusieurs actions transversales qui contribuent à plusieurs de ces finalités à la fois sur le plan économique, social et environnemental et sont de ce fait particulièrement exemplaires. Ces actions sont structurantes en termes de développement durable car elles peuvent concerner plusieurs actions de l'Agenda 21 et Plan Climat Energie Territorial, en même temps.

1.2.1 > Réactualisation de la Stratégie de Développement Durable

La communauté de communes d'Erdre et Gesvres a mis en place une politique publique de développement durable reposant sur deux documents stratégiques : l'Agenda 21 approuvé en 2013 et le Plan Climat Energie Territorial (PCET) approuvé en 2014.

L'évolution du contexte juridique, résultant notamment de la **loi du 17 août 2015** relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte, qui prévoit que le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) se substitue au Plan Climat Energie Territorial** préexistant, a conduit les élus à décider de s'engager dans une nouvelle stratégie de développement durable en 2017.

Il a été décidé de coupler les démarches d'élaboration du nouveau PCAET (document réglementaire obligatoire) et de l'Agenda 21 (document volontaire).

Un diagnostic territorial a été réalisé, mettant en évidence 11 enjeux prioritaires de transition énergétique et de développement durable. Ce diagnostic et ces enjeux ont été partagé dans le cadre d'une plénière de lancement regroupant près de 90 personnes (élus, agents, associations, habitants, porteurs de projets.....). Cette plénière a permis de démarrer le travail de concertation sur les atouts et faiblesses du territoire concernant les 11 enjeux prioritaires. Onze ateliers de concertation ont ensuite été organisés fin 2017 sur ces différents enjeux qui ont fait émerger plus de 230 propositions d'actions. Le travail de construction de la stratégie de développement durable s'est poursuivi en 2018.

La méthode choisie a été de partir des propositions issues de la concertation pour construire une stratégie. L'ensemble des propositions issues de la concertation ont été regroupées par thèmes afin de pouvoir identifier des actions cadres. Les objectifs auxquels contribuent ces actions cadres ont été définis et regroupés en grands axes.

Puis il a été décidé de croiser cette stratégie obtenue avec les contraintes réglementaires pour le PCAET et les objectifs internationaux de Développement Durable afin d'identifier les éventuels manques et les combler. Une ou deux actions complémentaires ont donc été ajoutées.

Ce travail a permis d'aboutir à un projet de stratégie validé par les élus début 2018, comprenant 7 axes et une vingtaine d'objectifs, auxquels se rajoute un axe transversal concernant la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation. Les différents objectifs étant déclinés en « actions cadres ».

Ces actions cadres identifiées ont nécessité un travail de réflexion plus poussé pour préciser le contenu de l'action, ses objectifs, son portage, les moyens et ressources à mobiliser. Il a donc été proposé, **pour chacune des actions cadres, des personnes à associer au sein d'un groupe de travail** à constituer (soit ouvert à tous : habitants, associations, acteurs économiques, communes ou soit spécifiquement ouvert aux partenaires et acteurs « compétents » sur la thématique) ou dans le cadre d'une instance déjà en place (groupe interne de la CCEG).

Pour ce faire, une troisième plénière, qui a réuni plus d'une centaine de personnes, a été organisée en mars 2018 afin de présenter le projet de stratégie validé par les élus, à l'issue de la première phase de concertation et de lancer un appel à participation aux différents groupes de travail.

Les citoyens, associations ou acteurs du territoire qui ont participé à la première phase de concertation ont été sollicités pour participer à certains de ces groupes de travail. D'autres acteurs n'ayant pas participé aux premiers ateliers ont pu être mobilisés. Selon les groupes, des institutions, des partenaires, des acteurs du territoire, des communes, des associations, des citoyens ont été associés.

Durant cette **deuxième phase de concertation** qui s'est déroulée d'avril à novembre 2018, chaque groupe de travail s'est réuni dans le cadre **de chantiers de co-construction**, dont l'objectif a été de définir précisément les contours et porteurs de l'action en vue de coécrire une fiche action.

Un des groupes a travaillé sur comment favoriser le changement de comportements des habitants sur des thématiques du développement durable (déchets, mobilité, consommation, jardinage...) à travers l'organisation par des habitants et pour des habitants de temps d'échanges de pratiques.

Lors du premier chantier, il a été décidé **d'expérimenter 3 rendez-vous chez l'habitant** durant l'été 2018 pour construire le dispositif chemin faisant avec une « communauté » de contributeurs (cf. paragraphe 2.2.4 « Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes »).

A l'issue de la phase de co-construction des actions et de la réalisation de l'évaluation environnementale du PCAET (étude réglementaire qui vise à identifier les éventuels impacts du plan d'action sur l'environnement et adapter le plan d'action, le cas échéant), le projet de stratégie a été actualisé.

1.2.2 > Projet alimentaire territorial

La communauté de communes s'est emparée de l'opportunité de l'appel à projet national sur l'alimentation lancé fin 2017, pour engager l'élaboration d'un projet alimentaire territorial. En 2018, la CCEG a construit ce projet alimentaire avec l'ensemble des partenaires du monde agricole: la chambre d'agriculture, la fédération départementale des CIVAM, l'association pour l'agriculture Paysanne CAP44, le groupement des agriculteurs biologiques GAB44, le conseil de développement et la CCEG (dont le service déchets sur la partie gaspillage alimentaire), chacun jouant son rôle.

Le projet vise à **impulser et accompagner la transition de l'agriculture et de l'alimentation** du territoire Erdre et Gesvres vers des pratiques de production et de consommation plus favorables à l'environnement, la santé, le lien social et l'économie locale. Le programme d'actions comporte trois volets :

- **Un volet consommation** avec l'accompagnement des restaurants collectifs pour développer leur approvisionnement local et durable (diagnostics, plan d'actions avec accompagnement à l'écriture des marchés/cahiers des charges, structuration d'un groupement d'achat, accompagnement à la réduction du gaspillage alimentaire)

Des objectifs ont été fixés pour la restauration collective afin de donner un cap à atteindre. Ces objectifs sont volontairement progressifs et sans échéances précises afin de permettre à chacun des restaurants collectifs de définir lui-même ses propres objectifs et afin de permettre à la filière d'approvisionnement en cours de structuration de s'adapter à l'évolution de la demande.

- Un socle commun à atteindre pour tous les restaurants collectifs qui souhaitent s'engager dans la démarche:
 - 100% de produits français (sauf si il n'existe pas d'offre, dans ce cas privilégier la mention « commerce équitable »).
 - 100% produits de saison
 - Liste d'additifs interdits
 - Privilégier les produits avec signe de qualité (AOC, AOP, label, rouge...)
 - Introduire des repas sans viande
- Trois niveaux d'objectifs à atteindre avec une progressivité et à choisir par chaque restaurant ont été définis selon 3 critères de produits : « bio », « locaux » et « fait maison » :
 - Niveau 1 : 20% de bio, 25% de produits locaux et 50% de fait maison
 - Niveau 2 : 35% de bio, 50% de produits locaux et 65% de fait maison
 - Niveau 3 : 50% de bio, 80% de produits locaux et 80% de fait maison

- **Un volet production** avec la création de sièges d'exploitation à destination de l'approvisionnement local durable (restauration collective), l'accompagnement technique vers un système Bio, la structuration de l'offre de produits locaux, la sensibilisation à la culture de légumineuses pour l'alimentation humaine.
- **Un volet sensibilisation** avec le partage d'une vision prospective de l'alimentation et des modèles agricoles, l'accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire au sein de leur restaurant scolaire, la sensibilisation des élèves de primaire à l'alimentation, la sensibilisation et l'engagement des lycéens dans la transition alimentaire et agricole du territoire d'Erdre et Gesvres, l'animation d'une réflexion citoyenne, l'organisation d'événements, le soutien aux initiatives locales et l'élaboration des propositions sur le thème de la transition alimentaire et agricole

Le conseil de développement est associé à cette démarche. Il s'est approprié le thème de la transition alimentaire et agricole avec un groupe de citoyens volontaires et travaille également cette question avec des lycéens.

Fin 2018, une plénière de présentation du projet alimentaire a été organisée par la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Elle a réuni plus d'une centaine de participants.

1.2.3 > Mobilités

En 2018, une **conseillère mobilité** a été recrutée à la CCEG, au sein du service Mobilités, pour mettre en œuvre le Plan Global de Déplacement de la Communauté de communes validé en 2017 et notamment mener des actions d'accompagnement auprès des différents acteurs du territoire (grand public, scolaires, entreprises, professionnels du tourisme, collectivités...), en faveur de la mobilité durable.

Le Plan Global de Déplacement fixe une part modale vélo de 3 % en 2030. Dans ce cadre, en 2018, la CCEG a engagé l'élaboration d'un **Plan Vélo** pour le territoire.

Le Plan Vélo vise quatre actions principales :

- la mise en œuvre d'un service de location de vélos à assistance électrique.
- la création de boucles touristiques cyclables en lien avec le Pays touristique,
- la création d'une Vélo-école
- la mise en œuvre d'actions de communications et sensibilisation

La mise en place d'un **service de location de vélos à assistance électrique** a été validée fin 2018. Ce service sera proposé en 2019, en location moyenne et longue durée, à destination des actifs du territoire. L'objectif est de diffuser la pratique cyclable, et favoriser le changement de mode de transport en proposant, à un tarif adapté un vélo qui gomme les dénivelés et qui permet de parcourir de plus grandes distances au quotidien.

Ce service est accompagné, via le Plan Global de Déplacement, d'une forte politique de **développement de l'infrastructure cyclable** pour relier les bourgs, les espaces de loisirs, les parcs d'activités. Ce sont plus de 60 kilomètres de voies cyclables qui seront aménagées d'ici 2026. A ce titre, en 2018, un premier itinéraire cyclable a été inauguré entre **les Touches et Nort sur Erdre**.

Fin 2018, la Communauté de communes a décidé d'adhérer à la **plateforme de covoiturage de proximité OuestGo**, pour la mettre en œuvre sur le territoire d'Erdre et Gesvres.

Il s'agit d'une plateforme web initiée par l'Etat (DREAL Bretagne), la Région Bretagne, le Département du Finistère, Nantes Métropole, Rennes métropole, Brest Métropole et la Carène avec le soutien de l'Ademe. Plateforme large, commune à l'échelle du grand ouest, elle est publique, et gratuite pour l'utilisateur. Elle vise à mettre en relation les co-voitureurs. C'est également un outil d'animation de la politique locale de covoiturage, évolutif et sous licence libre.

Avec l'adhésion à cette plateforme, la CCEG agit directement sur 2 des 3 leviers essentiels pour mener une politique de covoiturage :

- la mise en œuvre d'actions d'animation, (sensibiliser, fidéliser),
- La mise en relation des personnes,
- L'aménagement d'infrastructures facilitant le covoiturage.

Enfin, en 2018, la Communauté de communes a validé l'engagement de l'élaboration de **son Plan de déplacement administration** qui visera à modifier les comportements en matière de déplacements dans le cadre des trajets domicile travail des agents et élus et des trajets professionnels. A ce titre, le service de **location de vélo à assistance électrique** pourra par exemple être proposé comme un outil d'évolution des pratiques de mobilité des agents de la CCEG.

1.2.4 > Orientations d'aménagement et de programmation du Plan Local de l'urbanisme Intercommunal

La communauté de communes a arrêté son projet de **Plan Local de l'Urbanisme Intercommunal** (PLUi) en novembre 2018, qui devra faire l'objet d'une approbation définitive en 2019. Il s'agit d'un document référence pour dessiner le cadre de vie du territoire pour les 15 ans à venir, qui va définir les grands principes d'aménagement du territoire.

Dans ce cadre, la Communauté de communes a élaboré en 2018 deux **orientations d'aménagement et programmation** (OAP) thématiques, qui sont des pièces réglementaires du PLUi, et qui définissent, pour les secteurs identifiés comme stratégiques, les principes et la manière dont la collectivité souhaite aménager, protéger, réhabiliter ces espaces :

- Une **OAP « mobilité »**
- Une **OAP « cadre de vie »**.

Pour la première, l'objectif est de traduire les enjeux du Plan Global de Déplacement dans les orientations du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, à travers une Orientation d'Aménagement et de Programmation **sur les déplacements** :

- donner envie d'aller à pied et à vélo,
- accompagner le développement des transports collectifs,
- changer notre culture de la mobilité.

Pour la seconde, la CCEG a souhaité réaliser une OAP spécifique aux bourgs, afin de planifier leur aménagement de manière plus vertueuse pour **le cadre de vie des habitants**.

Elle a pour but d'anticiper les évolutions des bourgs en précisant les attentes en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère. A ce titre, l'OAP propose la mise en oeuvre de formes urbaines permettant de respecter les qualités des bourgs et traiter les lisières entre les nouvelles constructions et le paysage qui l'entoure, à travers notamment la végétalisation du tissu urbain et la mise en valeur des parcelles présentant un intérêt paysager et naturel.

De plus, cette OAP « Cadre de Vie » décline les principes ou orientations clés visant aussi à valoriser et à renforcer la prise en compte de la nature en ville au sein de l'enveloppe urbaine.

En complément, la CCEG a décidé en 2018 d'engager une réflexion pour construire une troisième **OAP thématique « Air Energie Climat »**, qui pourrait être intégrée au futur PLUi. En effet, le PLUi est un document qui peut faire l'objet de révision et de modification.

Cette troisième OAP thématique permettrait d'intégrer les enjeux d'atténuation et d'adaptation au changement climatique dans l'aménagement du territoire, au-delà des principes d'aménagement liés à la mobilité et au cadre de vie, déjà définis dans les deux premières OAP thématiques. L'objectif est pour la communauté de communes, d'assurer la complémentarité entre son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et son futur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), afin d'articuler politique d'aménagement et politique énergétique et climatique.

Elle pourrait ainsi traiter sphériquement des questions liées par exemple à la conception bioclimatique, à l'amélioration de la qualité de l'air, à l'adaptation au changement climatique, à la sobriété énergétique ou au développement des énergies renouvelables...

II. EN QUOI LE DEVELOPPEMENT DURABLE FAIT EVOLUER LES MODES DE GESTION ET DE FONCTIONNEMENT ?

S'améliorer au regard du développement durable, c'est également montrer l'exemple dans sa propre gestion et faire évoluer ses modes de travail au regard des 5 éléments de méthode du développement durable définis dans le cadre de référence national : transversalité, pilotage, suivi/évaluation, amélioration continue et participation de la population et des acteurs.

C'est ce que vise la communauté de communes en intégrant les principes du développement durable dans ses actions de gestion ainsi que dans les modes d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de ses politiques publiques.

2.1 > Exemplarité et gestion du patrimoine

Qu'il s'agisse de sa politique d'achats, de la gestion de ses bâtiments et véhicules, ou de la prévention des déchets, la communauté de communes vise l'exemplarité.

2.1.1 > Commande publique

La collectivité intègre des critères de développement durable dans la commande publique.

En 2018, la Communauté de communes a **introduit des clauses sociales pour plusieurs marchés publics** : aménagement de certains parcs d'activités, construction du bâtiment des restaurants du cœur, travaux du bassin versant Erdre Amont...

L'introduction des clauses sociales dans les marchés publics de la communauté de communes, et au-delà, des communes membres, s'est systématisé du fait de l'organisation d'un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics, animé par le service Emploi d'Erdre et Gesvres. En 2018, les clauses sociales représentaient **25 074 heures réalisées** (soit 20% de plus par rapport à 2017) pour un total de **75 bénéficiaires** et **61 entreprises** concernées (presque 2 fois plus d'entreprises concernées par rapport à 2017).

Le dispositif progresse d'année en année et est mieux utilisé par les entreprises qui se renseignent en amont de leur réponse au marché, sur ce dispositif et les solutions mobilisables localement. Les entreprises sont accompagnées tout au long de la réalisation du marché.

La collectivité introduit également **des critères environnementaux et énergétiques dans ses achats et marchés publics** en 2018 :

- Elle a poursuivi l'achat de **produits d'entretien éco-labellisés**.
- Elle a également acquis du **matériel informatique moins consommateur d'énergie** (passage d'ordinateurs consommant 300-350 Watts à 65 Watts).
- Le marché de **fourniture d'électricité** de la communauté de communes opérationnel en 2018 est garanti avec une provenance de **100% d'énergies renouvelables**.

L'intégration de critères environnementaux et énergétiques dans les achats et marchés publics reste toutefois ponctuelle et dispose d'une forte marge de progression.

Dans le cadre des ateliers de co-construction pour la nouvelle stratégie de développement durable, menés en 2018, le besoin **d'exemplarité de la commande publique** a été rappelé par différents participants.

Dans le cadre du projet d'administration de la collectivité qui a été validé en 2018, il a été décidé de développer **l'achat responsable**.

A ce titre, une réflexion globale sur la commande publique va être menée, afin de réfléchir en amont à la définition du besoin (qu'est-ce qu'on achète ? pour quel usage ?...). En effet, la Communauté de communes a validé en 2018 le recrutement d'un **acheteur public** au sein de la collectivité qui aura notamment pour mission de recenser et évaluer des besoins en approvisionnement notamment dans le cadre d'une programmation des achats en lien avec les services demandeurs.

Cette démarche devra permettre de s'interroger sur l'opportunité **d'introduire des considérations de développement durable**, bien en amont des achats et de la passation des marchés. Elle nécessitera pour cela de mettre en place un fonctionnement interne et des outils dédiés qui facilitent et systématisent cette réflexion, avec l'appui des personnes ressources (chargée mission Développement Durable, Responsable juridique et Conseillère à l'Emploi pour les clauses sociales, futur acheteur public).

Cette réflexion globale sur la commande publique est menée avec les communes volontaires. En 2018, deux réunions du **groupe métier « marché public »** ont été organisées sur la thématique de l'achat durable.

Cette action a été inscrite en 2018 dans le plan d'action de la future stratégie de Développement Durable de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Elle sera complétée à terme d'une action de mise en place d'une charte éco-agent pour atteindre l'objectif de développement de l'éco exemplarité qui figure également dans les objectifs de la stratégie de Développement Durable.

Enfin, la communauté de communes a **renouvelé en 2018 son adhésion au Réseau Grand Ouest Commande Publique et Développement Durable (RESECO)**. Ce réseau regroupe des collectivités afin d'intégrer des critères de durabilité dans les marchés publics. Il vise à accompagner les décideurs publics dans leurs politiques d'achat, mais aussi à mutualiser leurs expériences, les informer sur les certifications et filières.

2.1.2 > Maîtrise énergétique et développement des énergies renouvelables

La communauté de communes vise **l'exemplarité énergétique** dans la gestion du patrimoine public, et adhère au service commun de Conseil en Energie Partagé. Ce service animé par un conseiller agent de la CCEG, est proposé à l'intercommunalité et aux communes membres volontaires.

Il permet sur la base d'un diagnostic réalisé par le conseiller, d'établir un bilan énergétique de la collectivité (bâtiments, éclairage public, véhicules...) et de programmer des actions correctives permettant de réaliser des économies d'énergie, avec un volet sensibilisation des usagers. En 2018, une nouvelle commune a décidé d'adhérer au service commun (Notre Dame des Landes) portant le nombre de collectivités adhérentes à 12 (11 communes et la CCEG).

En parallèle, le conseiller anime aussi un **réseau des référents énergie** ouvert à toutes les communes, adhérentes ou non au Conseil en Energie Partagé. En 2018, dans le cadre des réunions du réseau des référents Energie ; le travail sur le **développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur le patrimoine bâti public** a été poursuivi.

A ce titre, une **quinzaine de projets communaux** ont été accompagnés en 2018 avec la réalisation de **notes d'opportunités Sydela/Enedis/Atlansun**. Plusieurs projets solaires photovoltaïques ont démarré en 2018 (autoconsommation, projets citoyens...).

En 2018, une visite d'une école éco-construite à Bouvron sur la thématique de **la performance environnementale/climatique, matériaux bio-sourcés**, a été organisée en partenariat avec BRUDED à destination des membres du réseau des référents énergie.

En 2018, différentes mesures du **plan d'actions triennal 2017-2020**, approuvé par les élus dans le cadre du Conseil en Energie Partagé, ont été engagées :

- Rénovation des commandes d'éclairages sur l'ensemble des bâtiments (Siège, Direction de l'Aménagement et de l'Espace, Hôtel d'entreprises, Maisons de l'emploi),
- Travaux d'isolation thermique par l'extérieur de la façade ouest du bâtiment du siège administratif
- Mise en oeuvre des abaissements de puissance nocturnes sur les bâtiments

La collectivité a également souhaité engager des actions de maîtrise des consommations énergétiques liées à l'éclairage public des installations communautaires. Elle **a réalisé en 2018 la réhabilitation de l'éclairage existant sur le parc de la Pancarte et sur une partie du parc d'activités de la Sangle, en éclairage à base de leds**. Elle a également décidé en 2018 de réhabiliter les parcs d'activité de Boisdon, La Madeleine et la Baumondière, ainsi que la partie restante de la Sangle en éclairage à base de leds.

Elle a également recours aux énergies renouvelables pour certains de ses bâtiments communautaires. Son centre aquatique « Les Bassins d'Ardéa » est alimenté par une chaufferie bois. L'avantage du bois énergie est qu'il s'agit d'une source d'énergie renouvelable et disponible localement.

Il a un impact carbone très faible. Le recours au bois énergie permet également de structurer la filière bois et ainsi de développer l'emploi local et de contribuer à la gestion du bocage. A noter cependant que s'agissant des Bassins d'Ardéa, il ne s'agit plus d'un approvisionnement en bois local.

En 2018, la collectivité a validé la **réalisation de deux projets solaires photovoltaïques** sur des bâtiments intercommunaux : le bâtiment des services techniques et le futur bâtiment des « Restos du cœur ». Ces deux projets ont été accompagnés par le Conseiller en Energie Partagé.

Enfin en 2018, **3 équipes d'agents intercommunaux** (soit 24 agents) se sont constituées dans le cadre du « **Défi famille à énergie positive** ». Il s'agit d'un Défi proposant à des volontaires réunis en équipes et menés par un capitaine, de faire le pari de réduire leurs consommations d'énergie et d'eau, particulièrement durant l'hiver, en appliquant simplement des éco-gestes.

2.1.3 > Accessibilité des bâtiments

En 2018, la Communauté de communes a poursuivi la réalisation en régie des **travaux de mise en accessibilité**, prévus dans son Agenda d'Accessibilité Programmée, pour certains de ses bâtiments publics :

- Pose d'une main courante sur escalier à la Maison de l'Emploi de Nort sur Erdre,
- Réalisation d'un contraste des interrupteurs dans les parties communes de la Maison de l'Emploi de Grandchamp des Fontaines, pour une meilleure visibilité et un meilleur repérage,
- Fixation de plots aluminium dans l'escalier du bâtiment du siège administratif, conformément aux normes accessibilité.

2.1.4 > Déplacements

Avec l'approbation de son Plan Climat Energie Territorial, la communauté de communes s'est engagée dans une **démarche de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre** sur son patrimoine.

- Elle intègre cette exigence dans la gestion de son parc automobile et dispose désormais de deux véhicules GNV (Gaz Naturel pour Véhicule), de trois véhicules électriques et de 4 bornes de recharges.

En 2018, la Communauté de communes a acquis **un véhicule électrique**. Elle a aménagé **deux nouvelles bornes de recharge** pour véhicules électriques, sur le parking du bâtiment du siège administratif.

Dans le cadre d'une réflexion sur l'évolution de la flotte de véhicule de la CCEG, il a été décidé en 2018, **d'acquérir deux véhicules électriques supplémentaires**, un pour le service « mobilités », l'autre pour la Direction Générale des Services. L'acquisition d'un véhicule pour le service informatique va être étudiée. A ce titre, la question de l'installation de nouvelles bornes sera également étudiée pour faire face à l'augmentation des besoins en rechargement.

Au-delà de l'achat de véhicules électriques, une **réorganisation de la flotte de véhicules** a été proposée en 2018 pour adapter le parc automobile de la CCEG aux besoins de déplacement des agents. L'objectif est d'avoir des véhicules plus adaptés aux longues distances et d'offrir plus de disponibilités aux services utilisant la flotte générale.

La communauté de communes a décidé en 2018 de proposer l'acquisition de véhicules électriques pour les communes. Le principe est que la CCEG centralise l'achat des véhicules pour les communes en utilisant les crédits du Contrat Territoire Région, dans le cadre d'un groupement d'achat auprès de l'UGAP.

Un état des lieux a été réalisé en 2018 qui fait état d'un besoin de 17 véhicules communaux, 10 utilitaires et 7 véhicules légers ainsi qu'un véhicule léger pour la Communauté de communes

A la suite de cet état des lieux, il a été décidé **d'acheter un véhicule électrique par commune et un véhicule intercommunal**. La CCEG reste propriétaire des véhicules qui seront mis à disposition des communes, par convention.

- **Un suivi de la consommation des véhicules** sur la base des facturations et des litres consommés, a été réalisé en 2018, dans le cadre du Conseil en Energie Partagé.
- Enfin, il a été décidé en 2018, de lancer l'élaboration d'un **Plan de Déplacement d'Administration** de la Communauté de communes d'Erdre et Gesvres. Il vise à modifier les comportements en matière de déplacements, dans le cadre des trajets professionnels, et « domicile-travail » des agents et élus. A ce titre, l'utilisation **de deux vélos à assistance électrique** acquis en 2018 par la Communauté de communes pourra être expérimentée. En 2018, un abri vélo a d'ailleurs été installé au siège de la Communauté de communes à destination des agents et des usagers afin de faciliter l'usage du vélo dans leurs déplacements.

2.1.5 > Gestion des déchets

La communauté de communes s'est engagée, depuis plusieurs années, dans une démarche globale de réduction de déchets. Elle sensibilise les agents et les élus à cette thématique.

- En 2018, deux séances de sensibilisation ont été proposées aux agents intercommunaux pour tester les **connaissances sur le tri**.
- Le **compostage des bio-déchets** du siège administratif (restes de repas, marc de café...) a été poursuivi en 2018. En complément, deux animations ont été proposées aux agents intercommunaux en 2018, avec une **démonstration du composteur** situé au bâtiment du siège administratif.
- En 2018, la Communauté de communes a mis en place la nouvelle **la fréquence de collecte des ordures ménagères**, avec une collecte tous les quinze jours (CO5). Il s'agit de **limiter les impacts environnementaux de la collecte de déchets**, qui génère des émissions de gaz à effet de serre et nécessite une consommation importante de carburant.

2.2 > Elaboration, mise en œuvre et évaluation des politiques publiques

La Communauté de communes vise à mettre en place de nouvelles méthodes de travail, plus collectives, plus transversales, s'appuyant sur une nouvelle organisation qui facilite la participation et l'amélioration continue.

Tous ces éléments de démarche permettent de **rendre l'action publique plus performante**.

2.2.1 > Organisation du pilotage et Transversalité

Dans son mode de fonctionnement, la collectivité a défini une méthodologie de travail qui permet de mieux structurer **l'organisation du pilotage** et qui favorise **une approche transversale**, par la mise en place du « **mode projet** ». Des outils et des moyens ont été déployés pour concrétiser ce mode de travail : écriture d'un guide, d'un modèle de lettre de mission, accompagnement des porteurs des projets.

- Le **développement de la transversalité notamment à travers le mode projet** est d'ailleurs un des 12 objectifs du **projet d'administration** de la Communauté de communes, validé en 2018. Il a été décidé d'engager deux actions dès 2018 pour répondre à cet objectif :
 - Favoriser l'interconnaissance et organiser la transversalité (entre projets et hors lettres de missions),
 - Organiser un séminaire interne pour effectuer le bilan du mode projet, du rôle des chefs de projets (avec un rappel du mode opératoire même pour les projets n'ayant pas fait l'objet d'une lettre de Mission) en vue de l'améliorer.
- Un **accompagnement des services** dans les **démarches de conduite de projet** et dans la manière de **favoriser la transversalité**, est assuré par le service amélioration de l'action publique.

En 2018, plusieurs projets portés les services de la communauté de communes ont bénéficié de cet accompagnement : gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, réactualisation de la stratégie de développement durable, projet agricole, Espace collaboratif déchèterie de Nort-Sur-Erdre, structuration de la filière éco-construction/éco-rénovation, Foyer jeune travailleur, Plan de déplacement administration...

L'accompagnement des projets permet une **vision globale** qui décloisonne les objectifs sectoriels et **favorise les synergies**.
- Cette recherche de synergie et de transversalité a été mise en pratique en 2018 dans différentes démarches.
 - Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et du Plan Climat Air Energie Territorial de la CCEG, les projets ont été menés afin de veiller à la **complémentarité de ces deux documents de planification stratégiques**. Cette démarche a permis en 2018 d'intégrer deux Orientations d'Aménagement Programmées (OAP) thématiques, dans le futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal :

- Une Orientation d'Aménagement Programmée « Mobilité »
- Une Orientation d'Aménagement Programmée « Cadre de vie ».

Elle a également permis de valider l'élaboration d'une future OAP thématique « Air Energie Climat ».

- Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, qui concerne nécessairement des **objectifs très transversaux**, une recherche de **synergies entre différents projets** de la communauté a été menée :
 - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) : traduire les objectifs du PCAET dans le PLUI ;
 - Plan vélo : nourrir la thématique mobilité du PCAET et de l'Agenda 21 par les actions en faveur des mobilités actives ;
 - Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois des Compétences (GTPEC) : nourrir la stratégie Développement Durable en s'appuyant sur les travaux menés dans le cadre de la GTPEC, et inversement enrichir le cas échéant la démarche GTPEC par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable,
 - Contrat Local de Santé (CLS) : nourrir la thématique santé/environnement/développement durable par les travaux menés dans le cadre du CLS, et inversement enrichir le cas échéant cette thématique par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable.
 - Plan de prévention des déchets : nourrir la thématique Déchets du PCAET, et inversement enrichir le cas échéant le futur Plan de Prévention des Déchets par les réflexions menées dans cadre de la stratégie Développement Durable...
- Aussi en 2018, dans le cadre de la deuxième phase de concertation de la stratégie de développement durable, des « chantiers de co-construction des actions » **communs** ont été organisés sur différentes thématiques, afin de développer les synergies entre les projets et la **complémentarité des actions** :
 - Un atelier « Vélo » pour le Plan Vélo,
 - Un atelier « Don/troc » et un atelier « espace collaboratif à la déchèterie de Nort sur Erdre » pour Plan de Prévention des déchets,
 - Un atelier « filière éco-construction/éco-rénovation » et un atelier « pratiques agricoles » pour le plan d'actions de la GTPEC,
 - Un atelier « entretien des milieux » pour le programme de restauration des bassins versants de l'Erdre.
- En interne, des **comités de travail** se constituent également pour favoriser cette approche transversale.
 A l'instar du premier **comité interne transversal** (composé du Responsable Plan Global de Déplacement, Responsable Plan Local de l'Habitat, Chargée de mission Plan Local d'Urbanisme intercommunal et Chargée de mission Plan Climat Air Energie Territorial) qui a été mis en place pour veiller à la complémentarité des documents de planification ; la CCEG a constitué en 2018 **un comité composé des 4 Vice-présidents** (en charge de l'agriculture et du foncier / en charge du développement durable /en charge du développement économique /en charge de l'eau et milieux aquatiques) et de différents agents des services concernés, pour réfléchir à l'élaboration d'un projet agricole permettant de donner de la **cohérence** aux différentes démarches menées dans le **domaine de l'agriculture**.

2.2.2 > Suivi et évaluation

- La Communauté de communes a réalisé en 2018 **une enquête auprès des habitants de deux quartiers du territoire** : Vireloup à Treillières et Le Verger à Sucé sur Erdre. Il s'agit de deux zones d'habitat expérimentales qui ont fait l'objet de prescriptions spécifiques en termes d'intégration paysagère et architecturale, d'aménagement durable et de préservation de la biodiversité. L'enquête a permis d'évaluer le vécu et les perceptions des habitants sur leur cadre de vie.
- En 2018, la Communauté de communes a mené d'autres démarches de suivi et évaluation :
 - Le Centre local d'information et de coordination (CLIC) a procédé à une **évaluation externe** de son service **par un cabinet d'audit**, afin de réinterroger son fonctionnement, dans une logique d'amélioration continue.
 - **Une évaluation à mi-parcours du programme LEADER Canal Erdre et Loire** a été réalisée. Dans ce cadre, le service Politiques contractuelles a élaboré des propositions d'évolution des fiches Leader pour améliorer la mise en œuvre du programme.
 - La CCEG a mis en place un **Programme Local de l'Habitat** qui court de 2015 à 2021. En 2018, elle a lancé la réalisation **d'un bilan à mi-parcours**, en partenariat avec l'Agence de l'Urbanisme (AURAN).
 - En 2018, le Projet Culturel de Territoire (PCT) 2014-2017 de la Communauté de communes a fait l'objet d'un **travail d'évaluation** des différentes actions menées, avec une diversité d'acteurs (enseignants, bibliothécaires, structures culturelles, élus, communes, partenaires...). Cette évaluation a permis notamment de mieux appréhender les problématiques rencontrées, de re-questionner les enjeux stratégiques et de dresser les nouvelles orientations du territoire pour la signature d'un second PCT avec le Département et la DRAC pour la période 2019-2022.
 - Dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle stratégie de développement durable, la Communauté de communes a réalisé une **analyse des politiques publiques au regard des 17 Objectifs de Développement Durable - ODD** (arrêtés à l'Organisation des Nations Unies, au titre de l'Agenda 2030 adopté en 2015) qui devient le nouveau cadre de référence des Agenda 21, afin de définir quels sont les ODD les mieux pris en compte par la Communauté de communes et quels sont ceux qu'il conviendrait d'investir davantage, dans la nouvelle stratégie de Développement Durable. Un rapport évaluatif a été réalisé à ce titre en 2018.
 - Enfin, certains services de la Communauté de communes élaborent **des tableaux de bord** qui leur permettent de suivre l'avancement de leurs projets et **d'élaborer leur rapport annuel** : développement durable, accessibilité, déchets, assainissement non collectif... Ils permettent de voir quelles actions sont engagées, quel est leur niveau d'avancement, d'avoir les données chiffrées qui permettent d'en apprécier les résultats.

Dans le cadre du **projet d'administration** de la Communauté de communes a été validé en 2018, il a été décidé que ce plan d'actions fera l'objet **d'un tableau de suivi** (construit en 2018), de réunions régulières des pilotes d'actions, **d'évaluation et de bilans trimestriels** au sein du comité de direction et d'un **rapport annuel** devant l'ensemble des agents et du bureau communautaire.

2.2.3 > Stratégie d'amélioration continue

- Pour faire suite à l'audit organisationnel ayant rendu ses conclusions en 2016, la Communauté de communes a construit son **projet d'administration** en 2018 avec un axe prioritaire sur la poursuite et l'amplification de la **démarche d'amélioration continue** engagée avec les centres de progrès qui a conduit les services à proposer des actions concrètes visant à améliorer l'efficacité dans chaque service, actions déclinables dans des projets de services et des actions visant à améliorer le fonctionnement transversal de la collectivité.

Ces actions ont été déclinées dans un **plan d'actions pluri annuel 2018/2020** qui a été présenté en plénière à l'ensemble du personnel et validé en Comité technique Paritaire en 2018. Ce plan d'actions qui a commencé à être mis en oeuvre en 2018 est composé de 11 objectifs transversaux et 1 objectif à décliner dans chaque service. Ces 12 objectifs constituent les axes majeurs du processus d'amélioration continue au sein de la collectivité. Au total ce sont 39 actions qui seront mises en oeuvre d'ici 2020. Des pilotes ont été désignés pour les conduire et une évaluation sera faite chaque année. Ce plan d'actions n'est toutefois pas figé ; d'autres actions se rattachant à ces objectifs ont vocation à venir le compléter.

- L'année 2018 a également été l'occasion de faire avancer la démarche de **modernisation des relations aux publics**. Un groupe de travail réunissant des agents volontaires des différents services de la collectivité a fait un important travail d'analyse des pratiques de relation aux publics dans la collectivité. Ce travail croisé avec une **action formation en « design » de service** regroupant agents de la communauté et des communes organisé en 2018 en partenariat avec le CNFPT, a permis de faire des propositions qui sont actuellement à l'arbitrage des élus. Ces propositions portent sur 3 axes, 2 visent à améliorer ce qui existe déjà en termes d'organisation des services en articulation avec l'accueil général et en termes d'équipements techniques de communication et un axe visant à proposer un nouvel outil dématérialisé de gestion des relations avec les publics.
- L'objectif d'amélioration continue suppose d'être en mesure **d'améliorer la capacité d'innovation** de la communauté de communes. Il s'agit pour cela de rechercher ou de mobiliser des techniques et des savoirs nouveaux, de travailler à l'amélioration des pratiques individuelles, de **capitaliser les expériences** et d'en tirer des éléments d'amélioration. Dans ce cadre, la Communauté de communes a décidé en 2018 **de s'engager dans le programme « Transition Energétique et Sociétale » (TES) 2018-2021**, au titre de la démarche participative qu'elle mène dans le cadre de sa stratégie de développement durable (PCAET), en partenariat avec le Conseil de Développement.

TES est un programme de recherche-action porté en Région Pays de la Loire par un collectif d'acteurs sous le pilotage du collège des Transitions sociétales. Un premier programme 2015-2018 a été réalisé. Il a été reconduit pour la période 2018-2021 avec un croisement des regards entre acteurs et chercheurs dans le but d'identifier les conditions d'émergence de territoires socialement innovateurs dans le champ de la transition énergétique.

La participation de la CCEG au second programme TES, comme **territoire d'expérimentation**, devra permettre de **capitaliser** sur comment favoriser la création des conditions d'émergence et de développement de projets de transition énergétique, portés par des collectifs (citoyens, entreprises, agriculteurs ou associations), en articulation avec des politiques publiques territoriales engagées, et avec en visée l'évolution des modes de vie.

- Dans le cadre de la réactualisation de sa stratégie de développement durable, la communauté de communes a également **innové** en 2018, en **expérimentant de nouveaux cadres de références nationaux** : les Objectifs de Développement Durable (arrêtés à l'Organisation des Nations Unies, dans le cadre de l'Agenda 2030 adopté en 2015) qui devient le nouveau cadre de référence des Agenda 21 ; la « charte de la participation du public » mise en place par le ministère de l'environnement (cf. paragraphe suivant 2.2.4 sur la participation ». L'expérimentation de cette charte permettra de voir si cette dernière peut servir de cadre général à la participation au sein de la communauté de communes, cadre à partager avec les habitants.
- Enfin, dans le contexte de hausse importante de dépôts de demandes d'autorisations, le Service **ADS** (Autorisation du Droit des Sols) a engagé en 2018 une **révision des procédures** d'instruction avec une **modification de certaines pratiques**. Ceci a permis de s'adapter aux contraintes de délais et à la masse de dossiers en arrivée constante, avec un bénéfice immédiat, dans une **logique d'amélioration continue** du fonctionnement du service.

2.2.4 > Concertation, participation de la population, relations avec les parties prenantes

- Durant l'année 2018, la communauté de communes a expérimenté un nouveau positionnement, celui d'**animateur** du territoire et une **nouvelle façon de co-construire des actions** avec les partenaires, acteurs et habitants du territoire. Cette expérimentation s'est effectuée dans le cadre de différents projets : la Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences, la réactualisation de la stratégie de Développement Durable. Dans ces projets, les personnes associées ne le sont pas simplement dans le cadre d'une concertation, dont l'objectif est de recueillir des pistes d'actions à mener par la communauté de communes. Elles sont invitées à s'impliquer dans la définition et la mise en œuvre même de certaines d'actions. La communauté de communes, en tant qu'animateur de ces démarches, est garante du bien commun, du cap donné pour le territoire. Elle est également pilote de certaines des actions, relatives à ses champs de compétences. Mais elle partage la mise en œuvre des programmes d'actions avec les acteurs du territoire, qui prennent leur part de responsabilité. Ce sont des démarches de co-responsabilité, qui marquent une évolution notoire dans la relation entre les collectivités locales et les autres parties prenantes du territoire.

Début 2018, à la suite de la première phase de concertation (11 ateliers thématiques) qui a fait ressortir 230 propositions d'actions, un premier projet de stratégie reposant sur des axes et objectifs stratégiques a été construit. Sur la base de ce projet de stratégie validé par les élus, il a été décidé de mener une deuxième phase de mobilisation en réunissant des « **chantiers de co-écriture des actions** », avec trois types de groupes de travail :

- Des chantiers ouverts à tous, concernant les actions pour lesquelles il est proposé d'associer tous les volontaires (habitants, associations, acteurs économiques, communes....).
- Des chantiers associant des partenaires et acteurs volontaires (en lien avec la thématique), pour les actions nécessitant de constituer un groupe de travail avec des partenaires et acteurs « compétents » sur la thématique
- Des groupes ou comités internes, pour les actions déjà travaillées dans le cadre d'instances existantes au sein de la communauté de communes

Une plénière de lancement réunissant 90 personnes en mars 2018, a été organisée pour présenter les thématiques et les objectifs des chantiers de co-construction, avec un appel à participation. Ces chantiers se sont déroulés d'avril à novembre 2018 et ont rassemblé 360 participants, dont 175 différents. Au total, 27 réunions ont eu lieu pour 14 chantiers thématiques différents.

L'objectif de ces chantiers a été de définir précisément les contours et porteurs de l'action en vue de coécrire une fiche action.

- Pour les actions déjà travaillées dans les groupes internes, il s'agissait de définir la manière dont l'action va être poursuivie dans le cadre de la stratégie de Développement Durable (résultats attendus, échéances, moyens...)
- Pour les actions travaillées dans les chantiers « ouverts à tous », ou « ouverts aux partenaires et spécialistes de la thématique », il s'agissait de définir le contenu de l'action (objectifs, résultats attendus), la manière de mener l'action (qui fait quoi, quand et comment) les moyens associés, et le pilotage avec soit un **co-portage de l'action**, soit un **portage « hors collectivité »**.

A titre d'exemple, une des actions de la future stratégie de développement durable vise à favoriser le changement de comportements des habitants sur l'ensemble des thématiques du développement durable (déchets, mobilité, consommation, jardinage...) à travers l'organisation par des habitants et pour des habitants de temps d'échanges de pratiques. Cette action est directement portée par les habitants du territoire.

Dans le cadre du chantier ouvert à tous qui a travaillé sur cette action, plutôt que définir un cadre très précis, il a été proposé d'expérimenter des temps de rencontre chez les habitants, puis sur la base du bilan de ces expérimentations, l'action a pu être définie. Trois temps d'échange ont été expérimentés durant l'été 2018, deux portaient sur le jardinage, et un sur la voiture électrique.

- En 2018, dans le cadre du projet de réactualisation de sa stratégie de Développement Durable, la Communauté de communes a expérimenté la **charte de participation du public du Ministère** de la Transition Ecologique et Solidaire, en respectant les principes énoncés par cette charte dans le processus de concertation qu'elle a mis en place. L'objectif est d'aboutir à de la co-construction, replaçant le citoyen en position d'acteur.

Il s'agit d'un outil mis à disposition de tous les maîtres d'ouvrage volontaires pour déployer des dispositifs de concertation sincères sur l'ensemble des décisions ayant un impact sur le cadre de vie. Cette charte repose sur 4 objectifs :

- La participation du public nécessite un cadre clair et partagé
- La participation du public nécessite un état d'esprit constructif
- La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous
- La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen

Pour renforcer la qualité du dialogue et la confiance entre les participants, la charte de la participation du public prévoit de faire appel à un **tiers garantissant le processus participatif**. Le tiers garant doit produire un bilan qui résume la façon dont s'est déroulée la participation. Ce bilan est remis au porteur de projet, ou au décisionnaire. Il fait l'objet d'une diffusion large auprès du public. Le conseil de développement d'Erdre et Gesvres a été sollicité et a accepté de jouer ce rôle de tiers garant.

De mars à décembre 2018, trois adhérents du Conseil de développement se sont constitués en comité Tiers garant et ont **observé le processus participatif et l'implication du public** dans l'élaboration de la nouvelle stratégie de Développement Durable. Ils ont assisté aux différents chantiers de co-écriture des actions ouverts à tous. Ils ont également testé un baromètre de la participation.

A l'issue de la phase de co-écriture des actions, ils ont établi un rapport pour proposer des pistes de réflexion, des modes d'agissement différents pour améliorer l'engagement des citoyens dans les processus de concertation et dans la mise en oeuvre des actions à venir, qui vient d'être remis à la collectivité. Ces propositions vont contribuer à enrichir la réflexion des élus sur les moyens à mettre en oeuvre pour améliorer la participation citoyenne et ainsi donner toute sa place au citoyen afin qu'il soit véritablement acteur.

- En 2018, la Communauté de communes a également décidé de lancer « une enquête habitants » pour recueillir leurs attentes en matière de qualité de vie et de services publics.
- Comme évoqué ci-dessus dans le paragraphe ci-dessous (2.2.3 stratégie d'amélioration continue) la communauté de communes a été sollicitée pour participer au programme **TES** 2018-2021, au titre de la démarche participative qu'elle mène dans le cadre de sa stratégie de développement durable (PCAET), en partenariat avec le conseil de développement. Ce programme de recherche étudie les conditions d'émergence et de développement de projets de transition énergétique, portés par des collectifs (citoyens, entreprises, agriculteurs ou associations).

La question étudiée sur le territoire d'Erdre et Gesvres (en tant que territoire d'expérimentation) est de savoir **comment passer d'une logique de concertation en phase amont des projets à une logique de co-construction et co-portage d'actions** et comment générer une dynamique collective dans le long terme. Il s'agit d'appréhender les conditions d'émergence d'une dynamique collective territoriale du « faire ensemble ».

Cela rejoint le défi auquel les territoires vont devoir répondre dans un contexte de renforcement des besoins de services publics d'une part et de raréfaction des ressources d'autre part, à savoir celui de revoir la manière de produire les biens et services communs en y associant la **société civile**.

- Le conseil de développement joue un rôle important dans les démarches participatives initiées par la communauté de communes, notamment à travers **son rôle de relais auprès de la société civile**. Ce fût le cas pour les chantiers de co-écriture de la stratégie de développement durable, pour lesquels il a mobilisé un grand nombre d'acteurs. Dans le cadre de la construction du Projet Alimentaire de Territoire, dont il est partie prenante, il a également réalisé un important travail de sensibilisation des lycéens à l'alimentation durable. En allant ainsi au contact des jeunes, il recueille également la parole de personnes généralement éloignés des institutions.

Durant l'année 2018, il a continué à apporter **des avis et propositions dans le cadre de saisines** (mission de tiers garant pour la participation de la stratégie de développement durable, scénarios de la Gestion territoriale des emplois et compétences, règlement du PLUi...) **ou auto-saisines** (nouveau groupe de réflexion "Transition alimentaire et agricole").

La Communauté de communes a d'ailleurs renouvelé la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec le Conseil de Développement en 2018.

Au-delà des avis dans le cadre des saisines et auto-saisines, le conseil de développement fait progressivement évoluer son rôle.

Il s'oriente désormais vers un **rôle de facilitateur de démarches coopératives** entre acteurs de la société civile ou avec la communauté de communes. A travers sa carte collaborative des initiatives locales en faveur des transitions qu'il a créée en 2017, il repère des initiatives, facilite les liens entre les porteurs de projets, les accompagnent ou les orientent vers des personnes qui peuvent les accompagner et font le lien avec les projets de la communauté de communes.

De par son rôle de facilitateur des projets de transitions énergétique, écologique, économique et sociétale, le Conseil de Développement est activement associé au programme TES. Cette expérience sera d'ailleurs capitalisée dans le programme de recherche, afin d'étudier en quoi le Conseil de Développement d'Erdre et Gesvres contribue aux conditions d'émergence et de développements des projets collectifs de transition sur le territoire.

III. COMMENT L'ACTIVITÉ 2018 D'ERDRE ET GESVRES CONTRIBUE A LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

L'Agenda 21 et le Plan Climat Energie Territorial sont deux plans d'actions dont la mise en œuvre témoigne de l'engagement de la Communauté de communes dans le sens du développement durable. Mais dans l'ensemble de ses activités, la collectivité contribue également au développement durable en dehors des actions planifiées dans le cadre de l'Agenda 21 et du PCET. Cela montre que le **développement durable est de mieux en mieux intégré dans l'ensemble des politiques publiques.**

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des actions qui ont été menées en 2018 au sein de la communauté de communes et qui ont contribué aux objectifs de la stratégie territoriale de développement durable, qu'il s'agisse ou non d'actions inscrites dans l'Agenda 21 ou le PCET. Elles concernent à la fois les actions de gestion, de fonctionnement mais aussi celles relatives aux politiques publiques.

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
Enjeu 1 : Maîtriser l'aménagement de notre territoire pour préserver son cadre de vie, ses ressources et ses milieux	
1-Garder la maîtrise publique de l'aménagement de l'espace à travers l'aménagement urbain et les réserves foncières	<u>Aménagement de l'espace</u> - Mise en œuvre opérationnelle du plan guide Eau et Paysage (orientations d'aménagement) de la vallée du Gesvres ➤ Attribution des marchés de travaux pour le tour de l'étang de Vigneux de Bretagne Action 1 de l'Ag21 et du PCET : Redéfinir les stratégies foncières ➤ Mise en œuvre des nouvelles modalités d'intervention du Programme d'Action Foncière intercommunal ➤ Elaboration d'une charte encadrant le fonctionnement des portages fonciers faits pour les communes ("Charte PAF"). ➤ Recrutement d'une chargée de mission foncier <u>Urbanisme</u> Action 4 du PCET : Elaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Arrêt du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal à l'unanimité ➤ Intégration d'objectifs de réduction de la consommation d'espace dans le PLUi (- 35% sur les 12 prochaines années) ➤ Organisation de 12 réunions publiques d'information - Mise à jour des études urbaines des pôles structurants (Treillières et Nort sur Erdre)
2-Renforcer, favoriser et /ou concevoir des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle	<u>Transport</u> Action 4 de l'Ag21 et action du 19 du PCET : Plan Global de Déplacement - Validation des 12 Plans d'Actions Communaux pour les Mobilités Actives (PACMA) - Réalisation du premier itinéraire cyclable d'intérêt communautaire entre Nort-sur-Erdre et Les Touches - Création de stationnement vélo sécurisé (4 box individuels) en intermodalité avec le réseau de transports collectifs (à l'arrêt Tourneuve sur la ligne Lila

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	premier) • Accompagnement de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal sur le volet des mobilités ➢ Rédaction et arrêt d'une orientation d'aménagement et de programmation « mobilités » dans le PLUI • Recrutement d'une conseillère en mobilité
3-Mettre la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources au cœur de l'action publique territoriale, l'afficher et le faire partager par tous les acteurs	<u>Déchets</u> • Action 18 de l'Ag21 et action 69 du PCET : Redevance incitative maîtrisée ➢ Maintien des tarifs 2018 en 2019 pour la redevance ➢ Confirmation de la réduction de la production d'ordures ménagères par habitant • Action 76 du PCET : Optimiser la collecte des déchets ➢ Définition des évolutions du service de collecte, en concertation avec le Groupe consultatif déchets (composé notamment de 24 habitants) afin d'améliorer le service à l'usager et maîtriser les coûts de collecte ➢ Mise en place effective de la collecte des ordures ménagères tous les 15 jours (C0,5) • Action 19 de l'Ag21 et action 70 du PCET : Mettre en place des actions pédagogiques sur la prévention des déchets et le développement du recyclage • Poursuite du programme de sensibilisation au tri et à la prévention des Déchets auprès des scolaires : 58 classes sensibilisées • Poursuite de la mise en oeuvre du plan local de prévention des déchets ➢ 550 participants aux 16 stands grand public sur les thématiques suivantes : compostage et paillage (11), gaspillage alimentaire (1), réemploi et recyclerie (2), faire ses produits naturels soi-même (1) ➢ Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage ➢ Aide à la location de broyeurs à végétaux en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique <u>Eau et milieux aquatiques</u> • Lancement de l'étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques / Contrat Régional de Bassin Versant des Marais de l'Erdre - programme 2013 -2017 • Suivi biologique et physicochimique du Bassin Versant "Erdre Amont 44" • Étude complémentaire pour la restauration de la continuité écologique de 3 ouvrages structurants du bassin versant de l'Erdre Amont 44 ➢ Réalisation de l'état des Lieux ➢ Proposition de scénarios d'aménagement pour les 3 ouvrages ➢ Animation d'un groupe de travail « riverains » • Action 20 de l'Ag21 : Réaliser des campagnes d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques pour lutter contre les espèces envahissantes sur l'Erdre ➢ Jussie arrachée : 2.3 tonnes soit 11 m³ ➢ Inventaires des espèces protégées dans les secteurs où seront réalisés les travaux • Action 23 de l'Ag21 et 16 du PCET : Faire connaître et soutenir les

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	actions de sensibilisation et de formation pour l'amélioration de la qualité de l'eau ➤ Organisation en octobre 2018 d'une journée pédagogique avec les élus et partenaires, dans le cadre de l'étude préalable à un futur programme d'actions sur le Gesvres et le Cens, sur la thématique du bon état des cours d'eau • Action 9 du PCET : Accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales pour réserver la ressource en eau, améliorer la qualité de l'eau et prévenir le risque inondation ➤ Schémas finalisés et intégrés dans le PLUi <u>Assainissement Non Collectif</u> • Mission de conseil et d'information aux usagers ➤ 397 rencontres techniques et/ou administratives • Mission de contrôle des installations pour lutter contre la pollution de l'eau ➤ 321 examens de contrôle préalables à la conception et à l'implantation d'un assainissement individuel, ➤ 185 vérifications de bonne exécution des travaux ➤ 317 visites réalisées dans le cadre des cessions immobilières ➤ 410 visites périodiques de bon fonctionnement • Aide financière pour la réhabilitation des Assainissements Non Collectifs polluants ➤ Programme CCEG / Département (programme achevé, finalisation des dossiers) : 2 dossiers finalisés, 8911 € de subventions versées soit en moyenne 4455 € / foyers (50% CCEG - 50% département) ➤ Programme CCEG / Agence de l'Eau Loire Bretagne : 52 dossiers déposés en 2018 (226 depuis 2017), 64 dossiers (181 au total depuis 2017), 16 travaux de réhabilitation effectués ➤ Programme CCEG : 18 dossiers déposés et éligibles, 16 dossiers finalisés, subvention forfaitaire 3000 € (subvention totale versée 48000 €)
4-Répondre localement aux enjeux du changement climatique et de la crise énergétique	<u>Développement Durable</u> • Action 42 du PCET : Conseil en Energie Partagé ➤ Réalisation du suivi énergétique ➤ Accompagnement dans la mise en œuvre du plan d'actions d'intercommunal pour maîtriser les consommations d'énergie et développer les énergies renouvelables : - Rénovation des commandes d'éclairages sur l'ensemble des bâtiments (Siège, Direction de l'Aménagement et de l'Espace, Hôtel d'entreprises, Maisons de l'emploi) - Achat de véhicules électriques et installation bornes de recharge (formation interne pour la conduite des véhicules) - Eclairage public : Mise en oeuvre des abaissements de puissance nocturnes ➤ Mise en œuvre des actions de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables (hors plan d'actions intercommunal) : - Démarrage isolation par l'extérieur aile ouest du Siège - Etude d'opportunité et étude structure : Projet solaire PV en autoconsommation sur le bâtiment des services techniques - Accompagnement projet de construction du bâtiment des Restos du Cœur avec projet solaire photovoltaïque en autoconsommation

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	➤ Ré-adhésion de l'ensemble des collectivités déjà adhérentes et décision d'adhésion d'une nouvelle collectivité au service commun (NDDL) • Action 43 du PCET : Animation du réseau énergie intercommunal pour informer les élus et techniciens, en matière d'économie et de performance énergétiques et de recours aux énergies renouvelables ➤ Poursuite du travail sur le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur patrimoine bâti public : - Accompagnement des projets des communes (réalisation de plus de 15 notes d'opportunités Sydela/Enedis/Atlansun, démarrage de plusieurs projets dont autoconsommation, projets citoyens...) - Organisation en partenariat avec BRUDED d'une visite d'une école éco-construite à Bouvron (performance environnementale/climatique, matériaux bio-sourcés, coût maîtrisés...) • Action 38 du PCET : Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public ➤ Réhabilitation de l'éclairage public sur le parc d'activités de la Pancarte et sur une partie du parc d'activités de la Sangle, à base de leds (45-50 watts) ➤ Décision de réhabiliter en 2019 l'éclairage existant à base de leds sur les parcs d'activités de Boisdon, La Madeleine et la Baumondière, ainsi que sur la partie restante de la Sangle ➤ Mise en place d'un abaissement de 60 % de la puissance d'éclairage la nuit sur l'ensemble des parcs d'activités pour baisser les consommations d'énergie • Action 38 du PCET : Favoriser le montage de projets d'énergies renouvelables avec participation citoyenne ➤ Organisation d'ateliers avec les habitants et les partenaires dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement durable pour définir un accompagnement à l'émergence des projets collectifs d'énergies renouvelables • Action 25 de l'Ag21 : Mettre en place un Plan Climat ➤ Elaboration du futur Plan Climat Air Energie Territorial - 1 plénière de lancement de la co-construction des actions - 14 chantiers de co-construction avec 27 réunions - 175 participants différents aux chantiers et 359 participations (156 participations aux chantiers ouverts aux acteurs et 203 participations aux chantiers ouverts à tous)
Enjeu 2 : Construire, produire et consommer localement et de manière responsable	
5-Encourager la conception durable de tous bâtiments et aménagements	<u>Développement Durable</u> • Action 29 de l'Ag21 : Sensibiliser et informer le grand public à la construction et rénovation durables ➤ Accompagnement de l'animateur de la plateforme territoriale de rénovation énergétique d'Erdre et Gesvres « SERENHA » (Service de Rénovation de l'Habitat) pour conseiller et sensibiliser les habitants à la rénovation énergétique et les accompagner dans leur projet de travaux ➤ 180 accompagnements ➤ 103 rénovations réalisées ou initiées

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	- 36 rénovations avec 25% de gain thermique - 57 rénovations avec 40% de gain thermique - 10 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation - 23 chantiers en cours de rénovation (attente niveau de gain) ➤ soit 152 tonnes de CO₂ évitées et 857 Mégawattheures économisés
6-Développer et favoriser la production d'énergie renouvelable	<u>Aménagement</u> • Action 32 de l'Ag21 et 54 du PCET : Structurer la filière bois énergie sur le territoire d'Erdre et Gesvres ➤ Approvisionnement de l'équipement aquatique des bassins d'Ardéa en bois plaquette issu de la filière bois énergie ➤ Relance de la réflexion sur le projet bois énergie - Bilan de la première démarche menée sur Erdre et Gesvres - Elargissement des participants avec les territoires voisins (Blain, Nozay, Nantes Métropole) - Benchmark et journée d'études <u>Développement Durable</u> • Développement des projets solaires photovoltaïques intercommunaux dans le cadre du CEP ➤ Etude d'opportunité et étude structure pour le projet solaire photovoltaïque en autoconsommation sur le bâtiment des services techniques ➤ Accompagnement du projet de construction du bâtiment des Restos du Cœur avec projet solaire photovoltaïque en autoconsommation • Développement des projets solaires photovoltaïques communaux dans le cadre du CEP ➤ Réalisation d'une quinzaine de notes d'opportunités en partenariat avec Sydela/Enedis/Atlansun, ➤ Démarrage de plusieurs projets dont autoconsommation • Définition d'une stratégie pour développer les projets d'énergies renouvelables dans le cadre de la réactualisation de la stratégie de Développement Durable ➤ Soutien et accompagnement à l'émergence de projets de méthanisation agricole - Actualisation du potentiel et instauration d'un partenariat multi-acteurs (ADEME, Chambre d'Agriculture, GRDF...) dans le cadre du dispositif régional de mobilisation en faveur de la méthanisation agricole - Participation au groupe de travail "méthanisation agricole" dans le cadre du programme TES (Transition Energétique et Sociétale) - Décision d'accueillir un futur stagiaire en 2019 pour travailler sur cette question ➤ Soutien et accompagnement à l'émergence de projets collectifs d'énergies renouvelables - Adhésion à Energies Citoyennes Pays de la Loire - Organisation de 2 ateliers pour promouvoir et définir un dispositif d'accompagnement aux projets citoyens d'énergies renouvelables
7- Soutenir l'agriculture responsable et notamment de type	<u>Aménagement</u> • Convention partenariale Erdre et Gesvres - Chambre d'Agriculture ➤ Poursuite des actions prévues dans la convention cadre 2016-2019 pour assurer le maintien de l'activité agricole

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
polyculture-élevage	- organisation d'une ferme ouverte à Héric - semaine repas locaux à l'école de SMDD - accompagnement à l'installation - transmission - suivi des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) Safer ➤ Recrutement d'une chargée de mission foncier
8-Inciter au développement des circuits courts et/ou de proximité	<u>Agriculture et alimentation</u> • Action 36 "Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales " • Lancement du projet alimentaire territorial en novembre 2018 ➤ Finalisation du plan d'actions avec les différents acteurs (chambre d'agriculture, CAP44, GAB 44, FD CIVAM, conseil de développement qui lance un groupe sur l'agriculture et l'alimentation, le service déchets sur le gaspillage alimentaire) ➤ Plénière de lancement à destination des élus, personnel de restauration, société de restauration, parents d'élèves, monde agricole <u>Déchets</u> • Action 38 de l'Ag21 et 66 du PCET : Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés ➤ Campagne d'information sur la recyclerie de Nort sur Erdre ➤ Participation au salon des Ecolabs, avec 8 artisans Répar'acteurs pour promouvoir la réparation • Poursuite du partenariat avec des agriculteurs du territoire pour valoriser localement les déchets verts récoltés en déchèterie
9-Développer la commande publique responsable	<u>Marché publics</u> • Action 41 de l'Ag21 : Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics ➤ Marchés clauses sociales : 25 074 heures réalisées, 75 bénéficiaires, 61 entreprises concernées, 41 311 heures calibrées <u>Achats publics</u> • Acquisitions ➤ Acquisition de véhicule électrique ➤ Acquisition de matériel informatique moins énergivore ➤ Acquisition de produits d'entretien éco-labellisés et formation des agents à l'utilisation de ces produits • Validation de la fiche action "achat public responsable" du projet d'administration de la CCEG • Organisation de 2 réunions du groupe métier "Marchés publics" sur la commande publique responsable • Décision de constituer un service commun "commande publique " à l'horizon 2020
Enjeu 3 : Favoriser le bien vivre ensemble dans un territoire qui répond aux besoins des habitants	
10-Proposer une offre d'habitat durable qui répond à tous les besoins et aux aléas à chaque étape de la vie	<u>Habitat</u> • Action 42 de l'Ag21 : Animation et mise en œuvre du Programme Local de l'Habitat 2015-2021 • Poursuite de l'action "Hébergement des jeunes chez l'habitant" ➤ Renouvellement de la convention d'objectifs avec l'association l'Odyssée, pour l'Hébergement des jeunes chez l'habitant ➤ 5 jeunes hébergés sur l'année 2018

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	• Suite de l'étude sur la faisabilité d'une structure de type Résidence sociale Habitat jeunes ➢ Choix du futur gestionnaire et des bailleurs, sites retenus, finalisation du plan de financement prévisionnel (recherche de subventions en faveur des bailleurs maître d'ouvrage). • Mise en place d'une convention d'objectifs avec SOLIHA 44 pour le traitement de logements en infraction au Règlement Sanitaire Départemental ➢ Prise en charge de 9 signalements de locatifs dont 5 identifiés comme non décents, qui feront l'objet de travaux d'amélioration
11-Mettre en place une politique volontariste pour développer le lien social	<u>Culture Animation territoriale</u> • Action 43 de l'Ag21 : Soutenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les synergies entre les associations ➢ Mise en place d'actions avec le tissu associatif dans le cadre de la saison culturelle (Les Equinoxes, à Casson, association jeunesse, land art Notre Dame Des Landes, association danse Nort sur Erdre...) ➢ Subvention aux associations : 65 320€ pour 10 associations en 2018 • Action 45 de l'Ag21 : Mise en œuvre de projets artistiques à dimension participative ➢ Accueil d'artistes en résidence durant le Tout-petit Festival : Compagnie Mots en musique, Compagnie La Boîte à Sel, Compagnie Mille et un mots au sein d'EHPAD (Nort sur Erdre et Fay de Bretagne) avec un mix intergénérationnel des publics : enfants de multi accueil et personnes âgées ➢ Résidence de la danseuse C.DUVAL au sein de l'école maternelle Saint Mars du Désert ➢ Développement d'un projet d'éducation artistique et culturelle autour de l'œuvre architecturale "l'Echo du Parc" - 28 heures d'intervention de Tangui Robert avec cinq classes (CM et 3è), restitution Salle du Conseil à Treillières, Patrimoine local ➢ Participation de trois collèges à La Folle Journée à Nantes ➢ Participation d'élèves de 3^{ème} au spectacle Dans la nuit la Liberté • Action 49 de l'Ag 21 : Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire • Poursuite des parcours culturels dans le cadre scolaire avec une très forte demande des établissements scolaires (gratuité des activités) • Intervention en Milieu Scolaire dans chaque école du territoire pour permettre un égal accès aux enseignements artistiques
12-Préserver et soutenir les services et commerces de proximité	<u>Culture</u> • Action 50 de l'Ag 21 : Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité ➢ Lancement de la saison culturelle intercommunale Hors-saison dans le cadre des Equinoxes, programme initié par le Comité des Fêtes de Casson : organisation de la saison 2018-19, édition d'un support de communication pour la programmation, choix d'une tarification incitative pour faciliter l'accès aux activités culturelles ➢ Organisation du 14ème Salon du Livre Jeunesse - 87 classes participantes - 194 heures de rencontres avec les auteurs - 4 700 visiteurs lors du Salon 2018 (4 700 en 2017) ➢ Poursuite de la réflexion avec la commission culture et le Collectif

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	Bibliothèques sur l'évolution du Réseau de lecture publique ➤ Etude en cours sur la réalisation d'un schéma intercommunal des équipements culturels pour qualifier le niveau de service et identifier les manques et choix du prestataire
13-Favoriser l'emploi local	<u>Animation économique</u> ➤ Soutien des porteurs de projets dans le cadre d'Initiative Loire Atlantique - 15 dossiers soutenus ➤ Accompagnement individuel des entreprises pour favoriser les projets d'implantation sur le territoire ➤ Rencontres des associations d'artisans et de commerçants via la commission économique ➤ Organisation des ECOLAB'S "Salon de la rénovation énergétique" <u>Aménagement des Parcs d'Activité</u> ➤ Surface commercialisée en 2018 pour accueillir les entreprises ➤ Actes de ventes : 4.2 hectares / Compromis : 24.3 hectares <u>Activités du service emploi</u> ➤ Information du public et des entreprises sur la situation économique du territoire, les secteurs porteurs et sur les dispositifs de formation ➤ 1161 personnes en contact ➤ 469 offres collectées pour 755 postes en recrutement ➤ 1586 candidatures reçues ➤ 115 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier • Action 53 de l'Ag21 : Accompagnement des entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle ➤ Poursuite de la démarche « Gestion Territoriale Prévisionnelle des Emplois et des Compétences » (GTPEC) - Validation d'un scénario prospectif - Travail sur les filières éco-construction, service à la personne, agriculture/alimentation - Montage et validation du dossier Fond Social Européen avec recrutement d'un chargé de mission "filiale éco-construction" sur un contrat de 3 ans. - Action portée en transversalité avec le service emploi et le service développement durable sur le volet éco-construction. • Action 54 de l'Ag21 : Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre demande ➤ Diffusion des offres sur le portail éco, information vers les habitants du territoire et mobilisation des prescripteurs et partenaires pour la mise en relation <u>Développement Durable</u> ➤ Fonctionnement de la plateforme territoriale de la rénovation énergétique (SERENHA) pour soutenir l'activité économique du secteur du bâtiment sur le territoire - Montant des travaux réalisés sur 2018 : 2,8 millions d'euros - 1 formation pour les entreprises du territoire
14-Lutter contre l'exclusion pour	<u>Emploi</u> • Action 55 de l'Ag21 : Apporter une réponse à la difficulté de mobilité

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
renforcer la solidarité, l'insertion et la mixité sociale et intergénérationnelle	des publics en recherche d'emploi ➤ Mise en œuvre d'une solution de location de véhicule à bas coût à partir de l'offre commerciale locale ➤ 6 mises à disposition de véhicules en 2018 ne concernant que des jeunes de moins de 25 ans <u>Habitat</u> • Action 56 de l'Ag 21 : Poursuite du Programme d'Intérêt Général multi-thèmes ➤ Poursuite des actions du Programme d'Intérêt Général multi-thème (jusqu'au 31/08/2019) - Accompagnement technique et financier de 110 dossiers de propriétaires occupants : 64 dossiers énergie, 45 dossiers accessibilité, 1 dossier insalubrité - Accompagnement technique et financier de 3 dossiers de propriétaires bailleurs (logements conventionnés) - Montant total des aides octroyées en 2018 : 88 950 € <u>Energie</u> • Organisation de la distribution gratuite de 4 000 Leds sur le territoire à destination des publics précaires via différents canaux (CLIC, CCAS, CMS, Soliha (PIG), Serenha) afin de réaliser des économies d'énergie <u>Accessibilité</u> • Suivi des actions de l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Communauté de communes ➤ Réalisation d'actions de mise en accessibilité dans les bâtiments d'Erdre et Gesvres en partenariat avec le service technique • Organisation de la semaine de l'accessibilité du 16 au 22 avril 2018, afin de sensibiliser et mobiliser le grand public sur la thématique de l'accessibilité : ➤ Sensibilisation des élèves de CM1 et CM2 au handicap et à l'accessibilité (470 élèves) en présence de personnes en situation de handicap ➤ Sensibilisation des collégiens au handicap et à l'accessibilité dans le cadre du rallye citoyen du collège du Haut Gesvres à Treillières ➤ Campagne de sensibilisation au stationnement gênant par les élus de la commission intercommunale dans leur communes (à l'aide des macarons "stationnement gênant") ainsi que sur le mobilier urbain ➤ Campagne de communication sur cette semaine (magazine intercommunal, certains bulletins municipaux, réseaux sociaux) • Mise à jour de la liste des Etablissements Recevant du Public (privés et publics) accessibles sur le territoire • Action 60 de l'Ag21 : Développer le site Web accessible handicap ➤ Lancement d'une réflexion sur les besoins et les attentes par la commission intercommunale <u>Prévention Hygiène et Sécurité</u> • Animation du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ➤ 3 séances ordinaires, 1 séance extraordinaire et 1 visite de site ➤ Renouvellement des représentants du personnel suite aux élections professionnelles du 6 décembre 2018 • Mise en œuvre du programme annuel de prévention 2018

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	➤ Mise en place de la mission d'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) au sein de la collectivité : réalisation d'un diagnostic en novembre 2018 et établissement du programme d'inspection pour 2019 ➤ Mise en œuvre du plan de formations sécurité (manipulation des extincteurs, utilisation du défibrillateur, autorisations de conduite, habilitations électriques, AIPR...) ➤ Réalisation d'un test de gestion de crise avec le service Eau et Milieux Aquatiques et le service Technique. ➤ Etudes et aménagements de postes de travail • Mise à jour du Document Unique • Mise en œuvre de la démarche de prévention des risques psychosociaux (avec la société INITIATIVES PREVENTION) ➤ Sensibilisation des agents aux RPS et présentation de la démarche ➤ Réalisation du diagnostic des RPS : - Questionnaire à tous les agents - Entretiens collectifs ouverts à tous - 4 réunions du Comité de Pilotage - Restitution/Echanges au CHSCT ➤ Elaboration du plan d'actions des RPS - 2 Ateliers de co-construction en novembre 2018 <u>Centre local d'information et de coordination (CLIC)</u> • Poursuite des missions d'accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de Handicap ➤ Suivi du « Groupe de travail isolement, précarité » - Etat des lieux par un service civique sur l'Isolement - Restitution de du diagnostic précarité réalisé par un service civique ➤ Co-construction d'un groupe ressources "adulte vulnérable" pour le territoire ➤ Communication auprès des professionnels de santé et Etablissements médico-sociaux de la mission d'accueil personnes en situation de handicap niveau 2 ➤ Réalisation d'actions d'information et de sensibilisation dans les communes - Action d'information et ateliers MSA sur la nutrition (Vigneux de Bretagne) et mémoire et ateliers vitalité - "Action "Bougez santé vous bien" à Héric (prévention des chutes par l'activité sportive) - Pièce de théâtre "Bonne Chaire pas chère" avec la Mutualité Française à Fay de Bretagne - Action d'informations "aide aux aidants" pour les actifs Grandchamp des Fontaines - Réunion d'information-accès aux droits-CMU à Grandchamp des Fontaines - Assemblée de partenaires à Héric Projection du film "Floride"/table ronde-débat - Prévention du suicide à Héric - Ateliers fracture numérique renouvelés (Erdre et Gesvres) • Evaluation externe par un cabinet d'audit du CLIC (démarche qualité) <u>Santé</u>

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	- Signature et engagement du « Contrat Local de Santé » (CLS) ➤ Finalisation des 31 fiches actions avec les porteurs de projets ➤ Mise en œuvre des 3 groupes de travail constituant le réseau de partenaires du CLS
Enjeu 4 : Promouvoir une citoyenneté responsable et participative	
15-Accompagner les enfants et les jeunes vers l'acquisition d'une citoyenneté responsable	<u>Culture Animation territoriale</u> Action 67 de l'Ag21 : Education Artistique et Culturelle (EAC) - Programme d'éducation artistique pour les scolaires pour la saison de spectacle 2018-19 : 138 classes participent à un spectacle - 10 classes réalisant une œuvre pour le parcours de Landes Art - 147 heures d'ateliers avec les élèves ➤ 2 écoles accueillant des artistes en résidence Poursuite du travail d'animation et de coordination des différents acteurs intervenant sur le territoire en matière d'Education Artistique et Culturelle avec la réunion d'un comité partenarial (Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil Départemental, Education Nationale, Direction Diocésaine de l'Enseignement Catholique) ➤ Animation de la plateforme web à destination des enseignants par le médiateur culturel en charge de l'éducation artistique (informations sur les différents dispositifs et intervenants dans le domaine de l'Education Artistique et Culturelle, fiches d'inscription, dossiers pédagogiques) - 22 enseignants impliqués de la maternelle au lycée Action 68 de l'Ag21 : Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire ➤ Coopérative Jeunesse de Services : 12 jeunes ont participé à la coopérative et ont réalisé 26 contrats représentant près de 317 heures de travail pour un chiffre d'affaire de 5 000 euros HT ➤ Bourses Initiatives Jeunesse : 4 projets aidés pour un montant de 3600 € Action 70 de l'Ag21 : Organiser des temps forts d'éducation citoyenne ➤ 16 classes sensibilisées en 2018 dans le cadre de rallye de la citoyenneté, dans 3 collèges (Nort sur Erdre, Héric et Treillières) ➤ Fin de la résidence de journalistes dans le cadre du projet d'Education aux médias, avec de nombreux partenaires <u>Déchets</u> Action 71 de l'Ag21 et du PCET : Mise en œuvre du programme local de prévention des déchets ➤ Poursuite des actions de sensibilisation : - Organisation de 16 stands grand public avec 550 participants : compostage / paillage (11), gaspillage alimentaire (1), réemploi / recyclerie (2), faire ses produits naturels soi-même (1) ➤ Poursuite du dispositif Eco-Défis : - remise du trophée aux 5 entreprises labellisées (année 1) lors des vœux aux entreprises, - label renouvelé pour les 5 entreprises (année 2) ➤ Poursuite du programme de sensibilisation au tri et à la prévention des Déchets auprès des scolaires (58 classes) ➤ Organisation d'une campagne d'information sur la recyclerie de Nort sur Erdre pour promouvoir le don et le réemploi ➤ Test d'une zone de don en déchèterie (Notre Dame des Landes) par le

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	SMCNA
16-Sensibiliser et éduquer pour faire évoluer les pratiques et les comportements dans le sens du développement durable	• Action 72 de l'Ag21 : Développer le compostage ➤ Poursuite de l'accompagnement des sites de compostage partagé en place (5 entre voisins, 9 au restaurant scolaire) ➤ Poursuite des actions de promotion du compostage et du paillage - 11 stands de mars à novembre - 1ère édition de la semaine événementielle "Tous au compost !" • Action 73 du PCET : Limiter la production de déchets verts à la source et leur apport en déchetterie ➤ Organisation d'une campagne de sensibilisation pour le broyage de végétaux ➤ Aide à la location de broyeurs à végétaux en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique ➤ Diffusion du guide mon jardin zéro déchets (en partenariat avec le Syndicat Mixte Centre Nord Atlantique) • Action 68 du PCET : Lutter contre le gaspillage alimentaire ➤ Accompagnement à la lutte contre le gaspillage alimentaire des restaurants scolaires - 2ème restaurant accompagné à Héric, ainsi que celui de Saint Mars du Désert ➤ Inscription de la lutte contre le gaspillage alimentaire dans le projet alimentaire territorial • Sensibilisation au développement durable ➤ Organisation de 3 rendez-vous, deux sur le jardinage et un sur la voiture électrique avec accompagnement d'habitants qui se sont chargés de l'animation • Projet alimentaire territorial ➤ Atelier de sensibilisation sur l'alimentation et l'agriculture en 2050 • Action 53 du PCET : Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des événements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales ➤ Mise en place et financement de l'animation du Défi « Familles à Energies Positives » sur le territoire d'Erdre et Gesvres qui vise à réduire leurs consommations d'énergie et d'eau des participants, en appliquant des éco-gestes ➤ Constitution de 3 équipes d'agents intercommunaux, en plus des équipes d'habitants du territoire
17-Renforcer les conditions d'une participation citoyenne à la vie publique locale	<u>Conseil de développement</u> • 1 nouveau groupe de réflexion "Transition alimentaire et agricole" sur autosaisine avec 42 participants ➤ 150 lycéens sensibilisés à l'alimentation durable ("Photographie ton retour de courses", enquêtes sur les habitudes d'alimentation, analyse de la filière de l'alimentation) • Réponses à 3 saisines ➤ Règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, ➤ Scénarios de la Gestion territoriale des emplois et compétences,

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	➤ Mission de Tiers garant de la participation pour la Stratégie de Développement Durable au titre de la charte de participation du public du Ministère • Participation à 14 projets ou instances du territoire ➤ Programme d'action-recherche Transition énergétique et sociétale de l'IMT Nord Atlantique, Projet alimentaire territorial, Contrat local santé, expérimentations coworking, Coopérative jeunesse de services, Renouvellement gestions des déchets, Plan de prévention déchets, Plan de déplacement, Schéma intercommunal des équipements culturels, Programme d'éducation à l'environnement de l'EDENN, Leader, CCSPL, CIA, comité Europe et territoire • Suivi de la carte interactive créée par le Conseil de Développement et recensant les initiatives locales en faveur des transitions ➤ 30 initiatives inscrites • Vie de l'association ➤ Soutien du Conseil de Développement par une subvention de fonctionnement, un appui logistique et la mise à disposition de services d'une chargée de mission ➤ 1 nouvelle identité visuelle avec un logo restylé, 1 site internet, 1 page Facebook ➤ 1 nouveau réseau des Conseils de développement en Loire Atlantique en co-construction ➤ 70 adhérents (dont 31 femmes et 55 actifs), un réseau de 1200 personnes du territoire ➤ 2 soirées-débats et 1 ciné-débat organisés avec 280 participants • Soutien du Conseil de Développement par la CCEG par une subvention de fonctionnement, un soutien logistique, et la mise à disposition de services d'une chargée de mission
18-Etre un territoire ouvert à la solidarité et la coopération avec les autres territoires	<u>Coopération intra-communautaire</u> • Action 77 de l'Ag21 : Développer la coopération intracommunautaire ➤ Mise en place d'une Dotation de Solidarité Communautaire pour soutenir le développement de services et actions mutualisées (aide des services communs ADS, Informatique, Infographie, Bibliothèques...) <u>Contractualisations et partenariats financiers</u> pour mettre en œuvre et financer la coopération intracommunautaire • Mise en œuvre des différents contrats et conventions ➤ Mise en oeuvre du Contrat Territoires Région, du Soutien aux Territoires (Conseil Départemental 44), du Pacte régional pour la ruralité. ➤ Mise en œuvre du Contrat de ruralité (Etat), tenue d'un comité de suivi ➤ Suivi de la convention TEPCV et des anciens contrats. • Inscription dans un projet LIFE intégré piloté par la Région, en lien avec le service Eau et milieux aquatiques • Recherche, gestion et suivi de subventions hors contrats ➤ Réponse à l'appel à projet "Vélo & Territoires" de l'ADEME avec le service mobilités • Animation du COPIL Europe & Territoire ➤ Obtention de la subvention du Corps européen de solidarité permettant l'accueil d'un jeune européen en 2019

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	<u>Accessibilité</u> • Accompagnement de certaines communes dans le suivi de l'exécution de leur Agenda d'Accessibilité Programmée (bilan à mi-parcours) <u>Prévention Hygiène et Sécurité</u> • Animation du réseau des assistants de prévention (communes et intercommunalité), avec des réunions trimestrielles ➢ Réunion de restitution aux DGS • Suivi de la démarche mutualisée des risques psychosociaux (pour 12 collectivités) ➢ 3 réunions du groupe de suivi <u>Informatique</u> • Lancement du service commun informatique ➢ 6 collectivités adhérentes (CEEG, Fay, Héric, Notre Dame des Landes , Petit Mars et Saint Mars du Désert : signature des conventions. ➢ Etude de l'intégration d'une 7ème collectivité (Sucé sur Erdre) finalisation • Fournitures d'accès Internet aux communes • Acquisition de certificats de signatures électroniques pour les communes • Acquisition et mise à disposition de logiciels mutualisés pour les communes <u>Marchés publics</u> • Accompagnement juridique des communes dans la passation ou l'exécution de leurs marchés publics • Animation du groupe métier "Marchés publics" avec les référents communaux • Organisation de formations mutualisées pour les communes aux logiciels informatiques <u>Application du Droit des Sols (ADS)</u> • Organisation de 2 demi-journées "groupes métier ADS" à destination des agents d'accueil des communes ➢ Informations juridiques et réglementaires et réponses aux questions des communes <u>Ressources humaines – formations</u> • Relance du groupe métier RH (1 réunion fin 2018) dans l'objectif de mise en place service commun • Assistance et relais auprès des communes dans l'utilisation de l'outil CEGID particulièrement dans la mise en place du prélèvement à la source <u>Partenariats avec les territoires voisins</u> <u>Schéma de cohérence territoriale (SCOT)</u> • Poursuite du plan d'actions 2017/2020 associant les 6 intercommunalités du Pôle Métropolitain sur les thèmes prioritaires définis : mobilité, accompagnement opérationnel aux projets urbains, protection de l'environnement et développement économique <u>Mutualisation de services</u> • Poursuite de la réflexion engagée pour mutualiser de nouveaux services avec les Communautés de communes de la Région de Blain ainsi que de la Région de Nozay, ➢ Création d'un service unifié Système d'Information entre les 3

Objectifs	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	collectivités ➤ Poursuite du déploiement des nouveaux outils SIG <u>Application du Droit des Sols (ADS)</u> • Instruction de 3469 actes d'urbanisme pour le compte des 23 communes (service commun + prestation de service) <u>Centre local d'information et de coordination (CLIC)</u> • Travail partenarial ➤ Participation aux actions de prévention menées par les partenaires (participation aux commissions MAIA « Maison pour l'Autonomie et l'Intégration des malades d'Alzheimer » : gestion de situations complexes, sorties d'hospitalisation, tables tactiques...) ➤ Participation aux instances nationales : Association de Directeurs et Coordinateurs des Centres locaux d'information et de coordination ➤ Participation aux Rencontres Inter-clic, partage et collaboration des expériences territoriales <u>Tourisme</u> • Création de l'Office de tourisme intercommunautaire dans une optique de mutualisation et de renforcement de l'attractivité territoriale ➤ Création d'un pays touristique avec les Communautés de communes de la Région de Blain et de la Région de Nozay dans le cadre de la création d'un établissement public à caractère industriel et commercial « Erdre Canal Forêt » (EPIC) • Animation du réseau des acteurs touristiques du Pays Erdre, Canal, Forêt (rencontres avec les prestataires, coordination des Offices de Tourisme) • Définition et formalisation d'une politique de partenariat avec les communautés de communes, les communes et les acteurs institutionnels ➤ Rencontre de tous les acteurs : maires et DGS, Unions des commerçants, associations culturelles locales et entreprises emblématiques du territoire, chargés de mission randonnée des intercommunalités, acteurs du tourisme locaux (Loire Atlantique Développement, département, région, Voyage à Nantes, Canaux de Bretagne, OTF...) pour présenter les nouvelles missions de l'EPIC ➤ Participation aux groupes de travail des partenaires • Création d'un observatoire ➤ Chiffres de fréquentation : - 15 073 personnes accueillies physiquement en Erdre Canal Forêt (dont 275 personnes accueillies en accueil hors les murs) - 2039 contacts par téléphone et par e.mails - 208 597 nuitées sur le territoire Erdre Canal Forêt • Coordination des quatre points d'accueil au sein de la nouvelle structure pays ➤ Mise en place d'un Schéma d'Accueil et de Diffusion de l'Information ➤ Réorganisation des points d'accueil, mise en place d'un accueil Hors les murs ➤ Modernisation et réagencement des espaces d'accueil par une réflexion autour du matériel d'exposition permanente pour présenter l'offre ➤ Réflexion autour d'une gamme de produits et d'un mobilier boutique ➤ Vente de billetterie spectacle : 746 billets vendus, 16 box, 88 cartes de pêche

<u>Objectifs</u>	Actions menées en 2018 (Actions Agenda 21, PCET, Projet de mandat...)
	➤ Adaptation de l'accueil numérique et téléphonique : harmonisation des procédures d'accueil ➤ Eductour/rencontre des prestataires par le personnel des OT : hébergements, sites et attractions touristiques ➤ Mise en place d'un partenariat avec les commerçants du territoire • Définition et mise en œuvre d'une stratégie de communication <u>Eaux et milieux aquatiques</u> • Lancement de l'étude bilan du Contrat Territorial Milieux Aquatiques / Contrat Régional Bassin Versant des Marais de l'Erdre - programme 2013 - 2017 – avec les partenaires <u>Financements européens</u> • Animation du programme LEADER « Canal Erdre et Loire » en partenariat avec les communautés de communes d'Erdre et Gesvres de Blain, de Nozay et de Loire-et-Sillon ➤ Accompagnement de 14 porteurs de projets et tenue de 3 comités de programmation ➤ Validation de l'accueil d'un jeune en Service Volontaire Européen en 2019 • Accompagnement de Nort-sur-Erdre dans sa participation au projet de coopération européenne URBACT sur la revitalisation de centre-ville ➤ 2 missions : accompagnement dans la démarche et First Level Controller • Mise en œuvre de l'évaluation à mi-parcours ➤ Propositions d'évolution des fiches Leader pour améliorer la mise en œuvre du programme

ANNEXE 1 : TABLEAU DE SUIVI DE L'AGENDA 21 ET DU PLAN CLIMAT ENERGIE TERRITORIAL

Le tableau ci-après présente un bilan des actions Agenda 21 et PECT engagées, avec pour chacune des actions :

L'état d'avancement :

- Action réalisée à 25% 
- Action réalisée à 50% 
- Action réalisée à 75% 
- Action réalisée à 100% 

Une appréciation des résultats :

Cette appréciation des résultats est donnée par les pilotes des actions, sur la base des données qu'ils ont recueillies pour évaluer les résultats de l'action.

- Les résultats sont à ce jour, insatisfaisants 
- Les résultats sont à ce jour, satisfaisants 
- Les résultats sont à ce jour, très satisfaisants 

Un focus sur l'aspect « participation citoyenne » pour appréhender si l'action a été menée de manière plus ou moins participative :

-  **information** des habitants sur le projet (réunions publiques, articles....)
-  **consultation** / recueil de l'avis des habitants sur le projet (réunions publiques avec temps d'expression de la salle, enquête...)
-  **concertation** / demander à des acteurs ou habitants de contribuer à l'élaboration du projet (ateliers de concertation...)
-  **co-construction** / construire le projet avec des acteurs ou habitants du territoire en les intégrant au pilotage

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A01	P01	Redéfinir les stratégies foncières en lien avec l'Agence foncière et mutualiser la prospection foncière sur le territoire				Oui (action continue)
A02	P02	Informier et former les élus sur les nouvelles formes d'urbanisme (espaces péri-urbains, mixité sociale et d'usage...)				oui
A03	P03	Créer des villages d'entreprises avec services mutualisés				Non
A04	P19	Réaliser un Plan de Déplacements communautaire				Oui
A05	P20	Développer des équipements qui favorisent les modes de déplacement doux				3 Oui
A06	P21	Favoriser l'utilisation du vélo en proposant des services additionnels dans les espaces multimodaux				Oui
A07	P22	Etudier les conditions de mise en œuvre du schéma directeur des liaisons douces				Oui
A08	P28	Favoriser la pratique du covoiturage par des actions de communication, d'information, de mise en relation				Non
A09	P23	Créer des points stops dédiés au covoiturage dynamique				Non
A10	P24	Réaliser un plan de modération des vitesses qui permet de partager la voirie et apaiser l'espace public				Oui
A11	P29	Responsabiliser les parents sur les déplacements et l'aménagement de l'espace public devant les écoles en y associant les enfants				Oui
A12	P25	Mettre en place des plateformes de télétravail sur le territoire				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A13	P26	Rendre le car plus attractif par rapport à la voiture en diminuant le temps de trajet				Oui
A14	P27	Etudier avec le conseil général l'intérêt de devenir une autorité organisatrice de transport (AOT)				Non (action abandonnée)
A15	P32	Former et informer les agents de la collectivité à l'éco-conduite				Oui
A16	P11	Maintenir et valoriser le bocage				Oui
A17	P12	Mettre en œuvre la trame verte et bleue en sensibilisant et associant les habitants				Non
A18	P69	Réduire les déchets ménagers par une redevance incitative maîtrisée				Oui
A19	P70	Mettre en place des actions pédagogiques et des formations sur la prévention des déchets et le développement du recyclage				Oui
A20	P13	Renouveler les campagnes d'arrachage des végétaux exotiques envahissants				Oui
A21	P14	En cas de réalisation de l'aéroport, mettre en place des outils pour favoriser la compensation environnementale en priorité sur le territoire				Non (action abandonnée)
A22	P15	Sensibiliser les élus et les techniciens à la protection des espèces, des ressources et des milieux afin qu'ils en tiennent compte dans toutes les politiques publiques				Oui (action continue)
A23	P16	Faire connaître et soutenir les actions de sensibilisation et de formation en direction des agriculteurs, collectivités et particuliers pour l'amélioration de la qualité de l'eau				Oui (action continue)

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A24	P17	Développer et encourager le jardinage au naturel				oui
A25		Mettre en place un Plan Climat Energie Territorial				oui (action continue)
A26	P52	Mettre en place un espace info énergie afin de conseiller sur la maîtrise de l'énergie				Oui (action continue)
A27	P37	Limitier la consommation énergétique des bâtiments communautaires / [PA PCET] <i>Mettre en place le suivi et l'analyse des consommations d'énergie, incluant optimisation des contrats de fourniture d'énergie et mise en place de contrats d'exploitation avec des clauses contractuelles de performance</i>				Oui (action continue)
A28	P38	Maîtriser les consommations énergétiques liées l'éclairage public des installations communautaires / [PA PCET] Etablir un programme pluriannuel d'amélioration de l'efficacité énergétique de l'éclairage public				oui (action continue)
A29	P45	Sensibiliser et informer le grand public sur la construction et la rénovation durables				Oui (action continue)
	P49	Créer et animer un réseau local d'acteurs (artisans, maitres d'œuvre, ...) et accompagner leur montée en compétences sur le thème de la rénovation thermique				Oui (action continue)
	P50	Mettre en place ou soutenir des démarches d'accompagnement à la rénovation énergétique des logements				oui
A30	P46	Créer un pôle Eco-habitat pour accompagner le développement du secteur de l'éco-construction et faciliter la formation des artisans				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A31	P39	Introduire des critères développement durable dans la conception et l'implantation des équipements publics et adopter une analyse en coût global				Oui
A32	P54	Structurer la filière bois énergie sur le territoire de la CCEG				Oui
A33	P55	Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de mettre en place une centrale de méthanisation / [PA PCET] Réaliser une étude sur le potentiel en énergies renouvelables sur le territoire et étudier l'opportunité de développer la méthanisation				Oui (action en lien avec le PCAET)
A34	P59	Valoriser économiquement les parcelles constatées en friches				Oui
A35	P60	Valoriser les terres des marais par l'agriculture durable				Non (action abandonnée)
A36	P64	Accroître l'approvisionnement en produits de proximité dans la restauration collective et structurer des micro-filières locales				Oui
A37	P65	Informier pour favoriser le changement de comportement de consommation et valoriser les démarches collectives de proximité				Oui
	P67	Encourager la location et la mutualisation de biens et de services dans une optique de consommation collaborative (incluant le développement des bourses aux objets)				oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A38	P66	Encourager la récupération et le recyclage des meubles et objets usagés / [PA PCET] <i>Encourager la récupération des meubles et objets usagers</i>				Oui (action continue)
A39	P77	Introduire le développement durable dans les marchés et les achats de la CCEG				Oui
A40	P78	Organiser une réflexion collective avec les communes sur la manière de développer la commande publique responsable				Oui
A41		Organiser un service d'assistance à la mobilisation des clauses sociales dans les marchés publics				Oui (action continue)
A42		Elaborer un programme de l'Habitat, pour diversifier l'offre de logements et améliorer les parcours résidentiels				Non
A43		Soutenir, maintenir et développer le tissu associatif par une animation territoriale favorisant les liens avec les associations et les synergies entre elles				oui
A44		Soutenir les initiatives culturelles ou marchandes qui créent de la convivialité dans l'espace public				oui (action continue)
A45		Développer les actions culturelles et projets artistiques favorisant les rencontres				oui (action continue)
A46		Favoriser le lien social par les activités sportives et notamment les équipements aquatiques				Non
A47		Favoriser la mise en place de crèches interentreprises sur des zones d'activités ou principe d'une "nounou volante"				non

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A48		Mettre en œuvre une politique territoriale qui garantisse le renforcement des commerces de proximité en centre bourg				Oui
A49		Assurer la proximité et la diversité des enseignements artistiques sur l'ensemble du territoire				oui
A50		Permettre à chaque habitant de disposer d'une offre culturelle de proximité				oui (action continue)
A51		Développer une politique d'animation économique territoriale au service des entreprises et des salariés				Oui (action continue)
A52		Réaliser une étude prospective sur le développement de l'économie sociale et solidaire en Erdre et Gesvres				Non (action abandonnée)
A53		Accompagner les entreprises sur la performance économique et l'évolution professionnelle				Oui
A54		Favoriser la communication des offres d'emploi sur le territoire et agir sur le rapprochement offre et demande				Oui (action continue)
A55		Apporter une réponse à la difficulté de mobilité des publics en recherche d'emploi				Oui
A56	P47	Mettre en place des programmes de lutte contre la précarité dans le cadre de la politique du logement (précarité énergétique, insalubrité, accessibilité)				Oui
A57		Organiser sur le territoire les moyens pour lutter contre la précarité alimentaire				Oui
A58		Aider les personnes en situation d'isolement à intégrer la vie locale				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A59		Faciliter l'accueil des personnes à mobilité réduite ou en situation de handicap lors des diverses manifestations et actions ouvertes au public	●	→		Non
A60		Développer le site Web accessible handicap	●	→		oui
A61		Développer une dynamique locale favorable à une approche plus globale des questions de santé	●			Oui
A62		Identifier les conditions pour inciter et soutenir une meilleure répartition des professionnels de santé sur le territoire	○			Non
A63		Renforcer l'éducation des jeunes à la santé et prévenir les comportements à risques	◐	→		Oui
A64		Favoriser les échanges intergénérationnels de savoir	○			Non
A65		Favoriser l'accès à la culture pour les publics dits "empêchés"	◐	→		oui
A66		Partager les expériences de responsabilisation des jeunes	○			Non
A67		Mettre en place des parcours d'éducation artistique et culturelle	●	↑		oui
A68		Développer l'accompagnement des initiatives jeunes du territoire	◐	↑		oui
A69		Développer un service info sur les dispositifs liés au bénévolat et volontariat des jeunes (18/25 ans)	○			non
A70		Organiser des temps forts d'éducation citoyenne du type rallye de la citoyenneté	○			Non

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
A71	P71	Mettre en place un plan local de prévention des déchets	●	➡		Oui (action continue)
A72	P72	Développer le compostage	●	➡		Oui (action continue)
A73		Disposer d'un centre de ressources dédiées au développement durable	●	↑		Oui
A74		Développer l'outil Internet pour former et informer sur le Développement Durable	●	➡		Oui
A75		Concevoir collectivement une charte de l'éco-agent	●			Oui
A76		Etablir un cadre général à la participation	●	↑		3 Oui (action continue)
A77		Développer la coopération intracommunautaire	●			Oui
A78		Développer de nouveaux partenariats avec les territoires voisins	●	➡		oui
A79		Mettre en place des chantiers internationaux de jeunes bénévoles	○			Non
	P04	Prendre la compétence PLU Intercommunal/ Elaborer un PLU intercommunal	●	➡		Oui
	P05	Mettre en conformité le PLUI avec le Grenelle 2 et s'assurer que les outils de planification (futur PLUI, futur PDC, futur PLH, ...) intègrent les enjeux et objectifs de limitation de l'étalement urbain, de maîtrise du foncier et de maîtrise de l'énergie	●	➡		Oui (OAP)
	P06	Lors de l'élaboration du PLUI, s'assurer de la bonne prise en compte de l'évolution des risques du fait du changement climatique (inondations, retrait-gonflement des argiles, ...)	●			Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P07	Mettre en place des outils et/ou méthodes de travail (gestion de projets, processus etc...) pour s'assurer que les nouveaux projets (habitat et activités) soient cohérents avec une réduction de l'utilisation de l'automobile				Non
	P08	Etre exemplaire dans l'aménagement des parcs d'activité: - Etablir une charte ou un référentiel (type Qualiparc) pour l'aménagement des PA - systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales (y compris les PA de proximité)				oui
	P09	Inciter les communes et les accompagner pour qu'elles établissent un schéma directeur de gestion des eaux pluviales				Non (action terminée)
	P10	Accompagner les communes pour mener des opérations d'aménagement exemplaires, voire pour systématiser une approche environnementale (référentiel, prescriptions)				Oui
	P18	Développer et encourager les économies d'eau				Non
	P30	Promouvoir l'usage des transports scolaire pour aller à l'école / au collège (transports scolaires)				Oui
	P31	Développer une culture de l'éco-mobilité chez les scolaires (écoles, collèges): vélo, marche, covoiturage				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P33	Elaborer et animer un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège de la CCEG en l'élargissant à une démarche inter-entreprise (PDIE)				Oui
	P34	Suivre et optimiser l'utilisation du parc de véhicule CCEG				Oui
	P35	Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en termes de déplacements				Oui
	P36	Limitation des déplacements: Expérimenter le travail à distance (ex: à domicile ou dans des antennes de la CCEG dans les communes)				
	P40	Réduire le temps d'éclairage par la mise en place de coupures nocturnes sur les parcs d'activité				oui
	P41	Construire des bâtiments publics performants et exemplaires: systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales				Oui (action continue)
	P42	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes				Oui (action continue)
	P43	Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien)				oui
	P44	Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P33	Elaborer et animer un Plan de Déplacement Entreprise sur le siège de la CCEG en l'élargissant à une démarche de inter-entreprise (PDIE)				Oui
	P34	Suivre et optimiser l'utilisation du parc de véhicule CCEG				Oui
	P35	Optimiser l'organisation des réunions de la collectivité pour minimiser l'impact en terme de déplacements				Oui
	P36	Limitation des déplacements: Expérimenter le travail à distance (ex: à domicile ou dans des antennes de la CCEG dans les communes)				
	P40	Réduire le temps d'éclairage par la mise en place de coupures nocturnes sur les parcs d'activité				oui
	P41	Construire des bâtiments publics performants et exemplaires: systématiser une approche environnementale et fixer des prescriptions de performances énergétiques et environnementales				Oui (action continue)
	P42	Mettre en place un Conseil en Energie Partagé (CEP) pour les communes				Oui (action continue)
	P43	Mettre en place et animer un réseau intercommunal de référent énergie (élus et technicien)				oui
	P44	Mobiliser les Certificats d'Economie d'Energie (CEE) comme mode de financement des travaux de réhabilitation du patrimoine, en étudiant notamment un dispositif de mutualisation CCEG-communes				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P48	Orienter systématiquement les maîtres d'ouvrages vers les structures de conseil (EIE, CAUE, architecte-conseil, associations, ...) au moment du premier contact avec les services urbanisme (avant dépôt de permis de construire ou de déclaration de travaux), ou au moment des achats immobiliers / de terrain	○			Non
	P51	Révision du PLH: Inscrire des objectifs précis de construction de nouveau logements performants (au-delà de la réglementation thermique en vigueur) dans le PLH - avec éventuellement un dispositif d'incitation financière associé (en fonction de la performance)	○			Non (action abandonnée)
	P53	Organiser ou soutenir des opérations de sensibilisation ou des évènements dédiés à l'énergie pour le grand public et les entreprises locales	●	➡		Oui (action continue)
	P56	Développer les énergies renouvelables sur le patrimoine public - de la CCEG - des communes (accompagnement CCEG)	◐	➡		oui (suites des projets)
	P57	Soutenir et accompagner l'émergence de projets de méthanisation (individuels ou collectifs) sur le territoire	◑			oui
	P58	Favoriser le montage de projets EnR avec participation citoyenne	◐			oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P61	Promouvoir la performance énergétique des exploitations et les pratiques agricoles économes en énergie/GES/eau/intrants - en relayant les actions menées dans le cadre du Plan Régional Agriculture Durable (Objectif 10: Favoriser les économies d'énergie et la production d'énergies renouvelable / Objectif 4: Améliorer la gestion quantitative de l'eau) - éventuellement en définissant une convention d'objectifs avec la Chambre d'agriculture				oui
	P62	Dans le cadre du projet de développement de micro-filières (approvisionnement local de la restauration collective), mettre des critères de qualité des produits proposés de manière à favoriser des systèmes de production compatibles avec le PCET				Oui (en lien avec le projet alimentaire territorial)
	P63	Soutenir les projets visant à augmenter la valeur ajoutée sur la ferme, à diversifier les productions ou à développer des filières locales (autre que alimentation - cf action Ag21 n°36)				oui
	P68	Lutter contre le gaspillage alimentaire				Oui
	P73	Limiter la production de déchets verts (prévention à la source) et leur apport en déchetterie				Oui
	P74	Mettre en place et animer le plan de prévention des déchets en interne à la CCEG				Oui
	P75	Rechercher les synergies autour des déchets des entreprises au niveau d'un parc d'activité				Oui

N° action Agenda 21	N° action PCET	Intitulé de l'action	Etat d'avancement fin 2018	Pour les actions suffisamment engagées, les résultats obtenus à ce jour sont-ils à la hauteur de ce que vous attendiez ?	participation citoyenne (menée ou prévue)	Cette action est-elle programmée en 2019 ?
	P76	Optimiser la collecte des déchets et introduire des critères de performance énergétique / environnementale	●	⇒	▮▮▮	Non
	P79	Instaurer la gouvernance du PCET. Suivre et évaluer le PCET	●	⇒		Oui
	P80	Faire s'engager les acteurs du territoire - éventuellement via une charte d'engagement (communes, voire autres acteurs) - faire vivre un réseau des acteurs mobilisés	◐			Oui
	P81	Communiquer le PCET: plan de communication en l'articulant avec la communication de l'Agenda 21	◐			Oui

ANNEXE 2 : CHIFFRES CLES DU RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE 2018

La fiche ci-après présente un bilan chiffré des actions menées par la communauté de communes en 2018, sur les enjeux de développement durable :

- Bilan en matière d'aménagement et d'environnement
- Bilan en termes de modes de consommation et production responsables
- Bilan en matière socio-économique
- Bilan sur la citoyenneté responsable et participative

1. Bilan en matière d'aménagement et d'environnement

Aménagement

- *Maintien des terres agricoles en partenariat avec la SAFER*
 - Aucune préemption réalisée en 2018
- *Acquisitions foncières*
 - Pas d'acquisitions foncières réalisées en 2018 (0,8 hectare de surface acquise en 2017)
- *Mobilités*
 - 12 Plans d'Actions Communales pour les Mobilités Actives validés
 - 1er itinéraire cyclable d'intérêt communautaire réalisé entre Nort-sur-Erdre et Les Touches

Préservation de l'environnement et de la biodiversité

- *Assainissement Non Collectif (missions du service)*
 - 397 rencontres techniques et/ou administratives (370 en 2017)
 - 321 examens de contrôle préalables à la conception et à l'implantation d'un assainissement individuel (283 en 2017)
 - 185 vérifications de bonne exécution des travaux (227 en 2017)
 - 410 visites périodiques de bon fonctionnement (340 en 2017)
 - 317 visites de contrôle d'installation existantes réalisées dans le cadre de cessions immobilières (253 en 2017)
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG)*
 - Programme en cours
 - 18 dossiers déposés et éligibles (10 en 2017)
 - 16 dossiers finalisés (1 en 2017)
 - subvention forfaitaire de 3000 € par dossier
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG-Département 44 ; 50% CCEG – 50% Département)*
 - Programme achevé
 - 8 911 € de subventions versées pour 2 travaux de réhabilitation (34 500 € de subventions en 2017 pour 8 travaux de réhabilitation)
 - Moyenne par dossier de (4 455 € en 2017)
- *Aide financière pour la réhabilitation des assainissements individuels (programme CCEG-Agence de l'Eau Loire Bretagne)*
 - Programme en cours
 - 52 dossiers déposés (145 en 2017),
 - 98 études de filières réalisées chez l'habitant,
 - 16 travaux de réhabilitation effectués
- *Campagne d'arrachage des végétaux exotiques aquatiques envahissants sur l'Erdre*
 - 2.3 tonnes de Jussie arrachée soit 11 m3 (4 T en 2017)

Changement climatique

- *Conseil en Energie Partagé et maîtrise des consommations énergétiques*
 - 12 collectivités adhérentes (9 collectivités fin 2017)
 - 4 000 leds obtenues dans le cadre de TEPCV et distribuées auprès de publics en précarité énergétique
 - 1 visite (retour d'expérience) organisée en partenariat avec BRUDED sur la thématique de l'éco-construction (performance environnementale/climatique, matériaux bio-sourcés...)

- *Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique « SERENHA »*
 - 607 demandes (412 Tels et 195 Mails) (271 demandes en 2017)
 - 180 accompagnements SERENHA (205 en 2017)
 - 19 dossiers transférés à SOLIHA (49 en 2017) ,16 RDV vers EIE (14 en 2017)
 - 103 rénovations réalisées ou initiées (132 en 2017) pour un chiffre d'affaires de travaux d'2,8M€ (2.6M€ en 2017)
 - 36 rénovations avec 25% de gain thermique (68 en 2017)
 - 57 rénovations avec 40% de gain thermique (55 en 2017)
 - 10 rénovations au niveau Bâtiment Basse Consommation (9 en 2017)
 - 23 chantiers en cours de rénovation (attente niveau de gain)
 - 152 tonnes de CO₂ évitées (230 en 2017) et 857 MWh économisés
 - 1 demande de formation formulée par un professionnel du territoire (2 en 2017)
 - 540 utilisateurs du site Internet SERENHA (350 en 2017)
 - 32 RDV professionnels (architectes, banques...) (14 en 2017)

2. Bilan en termes de modes de consommation et production responsables

Production d'énergie renouvelable

- *Conseil en Energie Partagé*
 - 15 études accompagnées en 2017 pour le développement de l'énergie solaire photovoltaïque sur patrimoine public avec réalisation de notes d'opportunités en partenariat avec Sydela/Enedis/Atlansun (6 en 2017)

Commande publique responsable

- *Achats publics*
 - 1 nouveau véhicule électrique acquis (2 en 2017)
 - 2 nouvelles bornes de recharge installées (2 en 2017)
 - 2 vélos à assistance électrique
 - 20 ordinateurs acquis fixes moins énergivores : passage de 300-350W à 65W (6 en 2017)
- *Marchés publics*
 - 25 074 heures réalisées dans le cadre des clauses sociales, (20 296 heures en 2017)
 - 75 bénéficiaires (64 en 2017)
 - 61 entreprises concernées (32 en 2017)
 - Achat de produits d'entretien éco-labellisés avec 1 formation des agents à l'utilisation de ces produits d'entretien par le fournisseur (1 formation en 2017)

3. Bilan en matière socio-économique

Culture

- *Hors saison*
 - 170 classes accueillies soit 3100 élèves (148 classes en 2017)
 - 200 heures d'ateliers en classe (197 en 2017)
 - 4043 spectateurs (scolaires et tout-public) sur les spectacles dont 8 groupes du secteur social ou jeunesse (services jeunesse, AJA44, Foyer Vie des Touches, association danse...) (5 396 en 2017)
- *Salon du Livre Jeunesse*
 - 87 classes participantes (98 en 2017)
 - 194 heures de rencontres avec les auteurs (220 en 2017)
 - 4 700 visiteurs lors du Salon 2018 (4 700 en 2017)
 - 68 nuitées chez les hébergeurs du territoire (70 en 2017)
 - 280 repas pris chez des restaurateurs ou traiteurs du territoire (270 en 2017)

- *Tout Petit Festival 2018*
 - 26 classes accueillies soit 793 élèves
 - 3211 spectateurs
- *Subvention aux associations*
 - 54 000€ pour 11 associations en 2018 (65 320€ pour 10 associations en 2017)

Précarité et Handicap

- *Programme d'Intérêt Général « multi-thèmes »*
 - 64 rénovations thermiques (47 en 2017)
 - 45 travaux de maintien à domicile (accessibilité) (10 en 2017)
 - 1 chantier de travaux « insalubrité » (3 en 2017)
- *Lutte contre l'habitat indigne*
 - 9 signalements de locatifs, dont 5 identifiés comme non décents et qui feront l'objet de travaux d'amélioration.
- *Aide aux bailleurs sociaux pour la rénovation thermique et l'adaptation aux PMR de leur parc énergivore (DPE E & F)*
 - Aucun logement aidé (25 en 2017)
- *Centre local d'information et de coordination (CLIC)*
 - 812 personnes aidées (737 en 2017)
 - 1 108 nouveaux dossiers de demandes (1 000 en 2017)
 - 7 947 entretiens (physiques, téléphoniques, courriers, courriels) (6 895 en 2017)
- *Accompagnement des personnes en recherche d'emploi et rencontrant des problèmes de mobilité*
 - 6 mises à disposition de véhicules (3 en 2017)

Sécurité

- *Prévention des risques psycho-sociaux*
 - 12 collectivités accompagnées (11 communes + la CCEG) pour la co-construction d'une démarche mutualisée des risques psychosociaux

Habitat

- *Hébergement des jeunes chez l'habitant*
 - 5 jeunes hébergés sur l'année (6 en 2017)

Développement économique

- *Soutien aux porteurs de projets*
 - 15 projets soutenus dans le cadre d'Initiative Loire Atlantique (35 en 2017)
- *Animation économique*
 - 1 rencontre annuelle des associations d'artisans et de commerçants en commission
 - *Aménagement des parcs d'activité pour accueillir les entreprises : surface commercialisée*
Actes de ventes : 4.2 hectares (8,4 ha en 2017)
 - Compromis : 24.3 hectares (6.9 ha en 2017)
 - 8 études de faisabilité réalisées

Emploi

- *Mission d'information et d'accompagnement des Maisons de l'Emploi*
 - 1161 personnes rencontrées (1351 en 2017)
 - 755 postes à pourvoir pour 1586 candidatures reçues (517 postes en 2017 et 1143 candidatures en 2017)
 - 2814 visites à la Cyber-base emploi (2909 en 2017)
 - Entre 11 000 et 14 000 vues d'offres d'emploi sur le site Internet de la CCEG chaque trimestre
 - 115 jeunes inscrits sur l'opération emploi saisonnier (156 en 2017)

- *Tourisme*
 - 15 073 personnes accueillies physiquement en Erdre Canal Forêt (dont 275 personnes accueillies en accueil hors les murs)
 - 2 039 contacts par téléphone et par emails
 - 208 597 nuitées sur le territoire Erdre Canal Forêt
 - 153 263 € déclarés pour 3 trimestres en 2018, dont 135 239,80 € (88,24%) de taxe de séjour collectés par la CCEG
 - 36 124 connexions au site web Erdre Canal Forêt (22 831 en 2017)
 - 6 079 connections wifi public
 - 600 destinataires de la newsletter mensuelle
 - 7 055 impressions et téléchargements de fiches de randonnée via Erdre Canal Forêt et via l'outil cirkwi
 - 120 téléchargements de l'application de jeu de piste numérique (Baludik)

4. Bilan sur la citoyenneté responsable et participative

Jeunesse

- *Rallyes citoyens*
 - 3 collèges participant (2 en 2017)
 - 16 classes sensibilisées (12 en 2017)
- *Bourse initiative jeunesse*
 - 4 projets aidés pour un montant total de 3 600 € (9 projets en 2017 pour 5100 euros)
- *Coopérative Jeunesse de Services*
 - 12 participants (13 en 2017)
 - 26 contrats réalisés représentant près de 317 heures de travail (26 contrats et 470 heures en 2017)
 - 5 000 € HT de chiffre d'affaire (8 800 en 2017)

Sensibilisation au développement durable

- *Sensibilisation à la prévention des déchets et au recyclage*
 - 550 participants aux 16 stands grand public organisés dans le cadre du plan local de prévention des déchets :
 - 11 stands de sensibilisation au paillage/compostage
 - 1 stand sur la lutte contre le gaspillage alimentaire
 - 2 stands de promotion du réemploi /recyclerie
 - 1 stand sur « faire ses produits naturels soi-même »
 - Poursuite des visites du centre de tri
 - 19 visites pour les écoles primaires (29 en 2017)
 - 12 visites pour le grand public
 - 16 visites pour les collèges
 - 58 classes sensibilisées (51 en 2017)
 - 8 artisans Répar'acteurs au salon des Ecolab et 1 stand du service déchets sur la réparation
- *Sensibilisation au compostage*
 - 1ère édition de la semaine événementielle "Tous au compost !"
 - 14 sites de compostage partagé : 5 pour les particuliers et 9 pour la restauration scolaire (3 en 2017)
- *Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire*
 - 2 accompagnements de restaurants scolaires (1 en 2017)

- *Sensibilisation au handicap*
 - 470 élèves sensibilisés au handicap et à l'accessibilité lors de la semaine de l'accessibilité (400 en 2017)
 - 18 classes CM1/CM2 (15 en 2017)

Participation

- *Elaboration de la nouvelle stratégie de développement durable*
 - 1 plénière de lancement de la co-construction des actions
 - 14 chantiers de co-construction avec 27 réunions
 - 175 participants différents aux chantiers et 359 participations (156 participations aux chantiers ouverts aux acteurs et 203 participations aux chantiers ouverts à tous)
- *Projet Alimentaire Territorial*
 - 1 plénière de lancement de la démarche avec 100 participants
- *Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal*
 - 12 réunions publiques d'information (3 réunions de conseils municipaux groupés en 2017)
- *Projet artistique participatif*
 - 300 heures d'intervention réalisées dans le cadre de la résidence d'éducation aux médias avec trois journalistes : partenariats avec 6 classes (1 école primaire, 2 collèges, 1 lycée), 2 médiathèques, présence au Salon du livre, 1 service jeunesse, 1 Maison Retraite, la Maison emploi, habitants via rencontres et balades...
 - Démarrage de la résidence de la Cie Dreamcatchers (danse), immersion dans une école maternelle (Saint Mars Du Désert) et dans une crèche (1 semaine en 2018 puis deux fois une semaine en 2019)
- *Conseil de développement*
 - Réponses à 3 saisines (règlement PLUI, scénarios de la Gestion territoriale des emplois et compétences, mission de Tiers garant de la participation pour la stratégie Développement Durable) (4 en 2017)
 - 1 nouveau groupe de réflexion "Transition alimentaire et agricole" sur autosaisine avec 42 participants
 - Participation à 14 projets ou instances du territoire (Programme d'action-recherche Transition énergétique et sociétale de l'IMT Nord Atlantique, Projet alimentaire territorial, Contrat local santé, expérimentations coworking, Coopérative jeunesse de services, Renouvellement gestions des déchets, Plan de prévention déchets, Plan de déplacement, Schéma intercommunal des équipements culturels, Programme d'éducation à l'environnement de l'EDENN, Leader, CCSPL, CIA, comité Europe et territoire) (9 participations en 2017)
 - Participation aux 14 chantiers de co-construction de la stratégie de Développement durable
 - 280 participants aux 2 soirées-débats et 1 ciné-débat organisés par le Conseil de Développement (5 soirées-débats en 2017 pour 417 participants)
 - 150 lycéens sensibilisés à l'alimentation durable ("Photographies ton retour de courses", enquêtes sur les habitudes d'alimentation, analyse de la filière de l'alimentation)
 - 30 initiatives en faveur des transitions inscrites sur la carte interactive (27 en 2017)
 - 70 adhérents (54 en 2017) dont 31 femmes et 55 actifs et un réseau de 1200 personnes du territoire
 - 1 nouvelle identité visuelle avec un logo restylé, 1 site internet, 1 page Facebook
 - 1 nouveau réseau des Conseils de développement en Loire Atlantique en co-construction
- *Prévention des déchets*
 - 24 habitants membres du groupe consultatif déchets associés à la réflexion sur les nouveaux modes de collecte et sur les tarifs de la redevance
 - Poursuite du dispositif Eco-Défis : label renouvelé pour les 5 entreprises qui avaient été labellisées en 2017

Coopération

- *Mutualisation*
 - 3 469 actes d'urbanisme instruits dans le cadre du service commun ADS (3 306 en 2017)
 - 76% des dossiers instruits sont des projets sur le territoire d'Erdre et Gesvres (75% en 2017)
 - 1 service informatique commun monté avec 6 collectivités adhérentes
- *Autorisation Droit des Sols (ADS)*
 - 2 demi-journées organisées à destination des agents d'accueil des communes : informations juridiques et réglementaires ainsi que mise en commun de réponses aux questions des communes
- *Financements*
 - 14 porteurs de projets accompagnés dans le cadre du programme LEADER (20 en 2017)
 - 314 903.71 € de montant prévisionnel de subvention (342 862.19 € en 2017)

